



PHASE D'ELABORATION DES SCENARIOS ET DETERMINATION D'UNE STRATEGIE GLOBALE DU SAGE ALLIER AVAL

PHASE 3 : STRATEGIE

PRISE EN COMPTE DES RESULTATS DE LA
COMMISSION DE CONCERTATION POUR ELABORER
LA STRATEGIE DU SAGE

RAPPORT POUR LA CLE DU 16 FEVRIER 2012

Corinne Forst et Pierre Strosser (ACTeon Environment)

Julie Weiss et Philippe Blancher (Asconit Consultants)

Maître d'ouvrage



Partenaires financiers



Etablissement public du ministère
chargé du développement durable



Réalisation



Sommaire.....	2
Liste des figures et du tableaux.....	3
Figures	3
Tableaux.....	3
Abreviations.....	4
1 Le Contexte et les objectifs de cette note.....	5
2 Comment prendre en compte la concertation pour élaborer la stratégie ?.....	7
2.1 Les principaux éléments à retenir de la phase de concertation	7
2.2 La méthodologie permettant de mettre en évidence la stratégie souhaitée	8
2.2.1 L'analyse des réponses aux questionnaires par catégories d'usagers.....	8
2.2.2 L'intégration des résultats de manière globale pour en ressortir la stratégie souhaitée par les acteurs	10
3 Quelle stratégie souhaitée par catégorie d'usagers ?.....	13
3.1 La stratégie souhaitée par les collectivités	13
3.2 La stratégie souhaitée par les industriels	13
3.3 La stratégie souhaitée par les agriculteurs.....	14
3.4 La stratégie souhaitée par les associations environnementales.....	15
3.5 La stratégie souhaitée par les particuliers.....	15
4 Une proposition de stratégie pour le SAGE Allier Aval.....	16
4.1 Composition et justification de la stratégie retenue par le bureau de la CLE	16
4.2 Mise en œuvre de la stratégie.....	20
4.2.1 Les maîtrises d'ouvrage de la stratégie :.....	20
4.2.2 Les coûts estimatifs de la stratégie :	20
5 Annexes.....	27
5.1 Annexe 1 : Rappel des 8 enjeux du SAGE, de leur niveau de priorité, et de la plus value du SAGE sur chacun d'entre eux.....	27
5.2 Annexe 2 : Synthèse des résultats des questionnaires par catégorie d'usagers	27
5.3 Annexe 3 : Confrontation des arguments des acteurs par enjeu et stratégie consensuelle qui se dégage et retenue par le bureau de la CLE	35
5.4 Annexe 4 : Tableau récapitulatif des 118 mesures contenues dans la stratégie.....	41
5.5 Annexe 4 : Localisation des principales mesures de la stratégie.....	51

LISTE DES FIGURES ET DU TABLEAUX

Figures

Figure 1 : Principe de la construction de la stratégie du SAGE Allier Aval	5
Figure 2 : Schéma récapitulatif de la méthodologie de la phase III (issu de la note méthodologique).....	5
Figure 3 : Illustration des réponses aux questionnaires pour une catégorie d'usagers.....	10
Figure 4 : Illustration du tableau permettant de faire le choix de la stratégie par la CLE.	11
Figure 5 : Illustration de la mise en évidence de la stratégie souhaitée par les acteurs.....	12
Figure 6 : Composition de la stratégie retenue par le bureau de la CLE	17
Figure 7. Répartition de la maîtrise d'ouvrage pour la mise en œuvre de la stratégie	20
Figure 8. Répartition des coûts (fonctionnement et investissement) de mise en œuvre de la stratégie par scénario	22
Figure 9 : Répartition des coûts (fonctionnement et investissements) de la stratégie en fonction des dépenses liées à la mise en œuvre de la réglementation et celles liées à la plus-value du SAGE.....	23
Figure 12 : Localisation des principales mesures des enjeux 1 (Gestion quantitative) et 2 (Gestion de crise) sur le territoire.....	51
Figure 13 : Localisation des principales mesures des enjeux 3 (Inondation) et 8 (Dynamique fluviale) sur le territoire.....	52
Figure 14 : Localisation des principales mesures des enjeux 4 (Nappe alluviale) et 5 (Objectif DCE) sur le territoire.....	53
Figure 15 : Localisation des principales mesures des enjeux 6 (Tête de bassin) et 7 (Biotope et biodiversité) sur le territoire	54

Tableaux

Tableau 1. Regroupement des acteurs par catégorie d'usagers.	9
Tableau 2. Répartition des ETP par type de maître d'ouvrage	25

ABBREVIATIONS

1 LE CONTEXTE ET LES OBJECTIFS DE CETTE NOTE

Le SAGE Allier Aval est aujourd'hui dans la phase de **détermination de sa stratégie**. Cette troisième phase de l'étude « Tendances, Scénarios et Stratégie » fait suite à l'élaboration du scénario tendanciel et des scénarios contrastés du SAGE Allier Aval dont les documents finaux ont été validés par la CLE du SAGE, respectivement en juin 2010 et en mai 2011.

La construction de la stratégie du SAGE Allier Aval est réalisée à partir **des scénarios contrastés et de leur évaluation socio-économique**. Le principe global retenu pour construire la stratégie du SAGE est le choix par enjeu du scénario ayant le meilleur compromis (voir l'illustration dans la figure 1 ci-dessous).

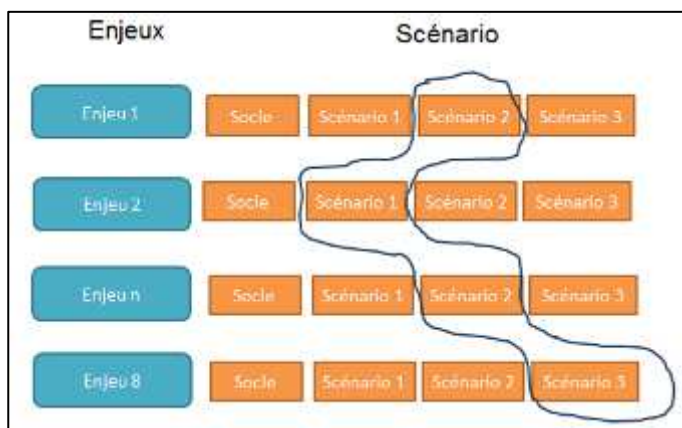


Figure 1 :
Principe de la construction de la stratégie du SAGE Allier Aval

Pour aboutir à la stratégie, le groupement de bureaux d'étude a mis en place une méthodologie pour l'évaluation des scénarios contrastés (étapes 1 et 2)¹ et la définition de la stratégie (étapes 3 et 4). Cette méthodologie a été partagée et validée par le COPIL. Le schéma ci-dessous illustre les principales étapes retenues :

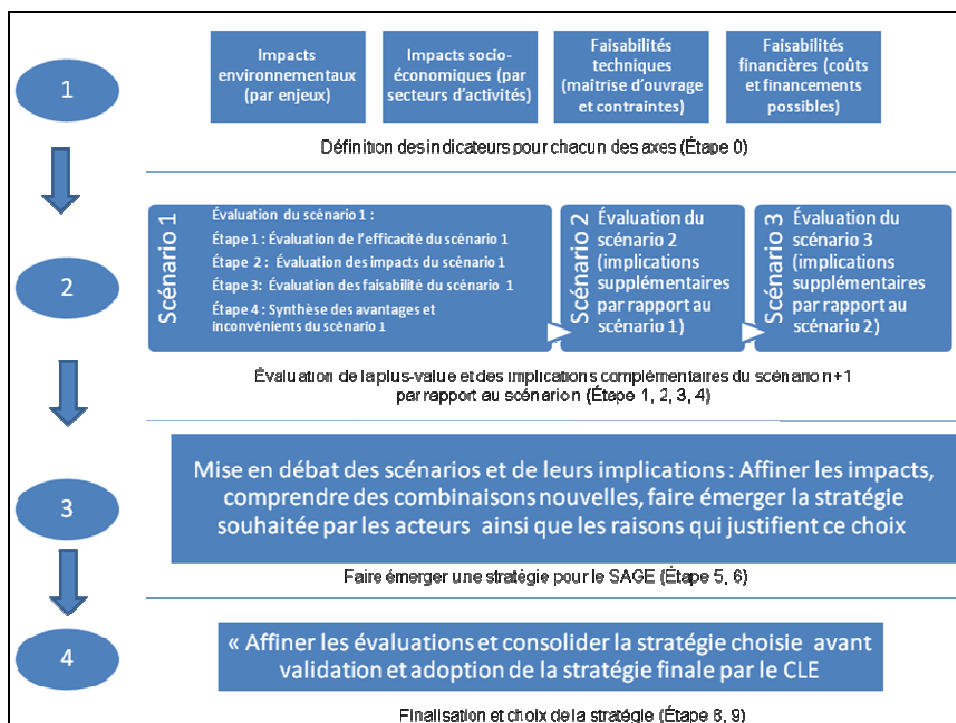


Figure 2 : Schéma récapitulatif de la méthodologie de la phase III (issu de la note méthodologique)

¹ Voir la note méthodologique de la phase 3

La présente note a pour objectif de décrire la démarche aboutissant au choix de la stratégie du SAGE Allier aval (étapes 3 et 4 de la figure 2 ci-dessus).

Cette démarche suit trois étapes essentielles, présentées dans les parties suivantes, permettant de faire émerger la stratégie :

- **Prise en compte de l'avis des acteurs** : organisation d'une commission de concertation
- **Analyse des choix des scénarios retenus par catégorie d'utilisateurs et par enjeu** : mise en évidence des stratégies souhaitées
- **Construction d'une stratégie présentant le meilleur compromis et présentation de son évaluation** : réalisation de plusieurs réunions de Bureau de la CLE, de la CLE afin d'ajuster la stratégie et de valider le choix de la stratégie.

La stratégie du SAGE Allier aval est soumise au vote de la CLE le 16 février 2012.

2 COMMENT PRENDRE EN COMPTE LA CONCERTATION POUR ÉLABORER LA STRATÉGIE ?

2.1 Les principaux éléments à retenir de la phase de concertation

La commission de concertation du 26 octobre 2011 a permis aux acteurs ²du territoire Allier aval de discuter des avantages et inconvénients des différents scénarios proposés pour chaque enjeu et **d'apporter des éléments complémentaires et des questionnements concernant l'efficacité, les impacts et les difficultés de mise en œuvre** des scénarios proposés.

La dernière étape de cette commission de concertation consistait à proposer une réflexion individuelle sur ses scénarios préférés, cette réflexion étant guidée par un questionnaire³ que chacun devait remplir et remettre à l'issue de la réunion.

Cependant, durant l'atelier, le groupement à décider de passer plus de temps sur la présentation des scénarios par enjeu, ce qui n'a pas permis d'arriver à la phase de travail individuel dans le cadre de l'atelier (seul le déroulement de cette étape a pu être présenté).

La démarche de réflexion individuelle étant primordiale pour la détermination de la stratégie, le groupement a proposé aux acteurs de **compléter le questionnaire hors atelier** et de le retourner à l'animatrice du SAGE pour le 7 novembre 2011⁴.

Ainsi, la prise en compte de la concertation dans la construction de la stratégie intervient à **2 niveaux**, à travers :

- A. La prise en compte des remarques des acteurs pour compléter et/ou modifier des résultats de l'évaluation des scénarios contrastés (rapport de phase III d'évaluation des scénarios contrastés).
- B. La prise en compte des avis des acteurs concernant les composantes de scénarios qu'ils souhaiteraient voir intégrer dans la stratégie finale (ainsi que les justifications de ces préférences).

A. Concernant **les amendements et modifications du rapport** de phase III d'évaluation des scénarios contrastés, la concertation a permis de souligner l'importance d'intégrer :

1. Des cartes permettant de localiser plus précisément les secteurs géographiques et les usagers les plus impactés par des mesures ou par leurs impacts. Ces cartes pouvant dans certains cas être complétées par des listes de communes potentiellement concernées ;
2. Des ajustements (à la marge) sur des niveaux d'impacts pour certains impacts et enjeux, soulignant en particulier des sous catégories d'usagers qui pourraient être tout particulièrement affectés (par exemple l'agriculture de montagne ou les propriétaires de moulins).

² 50 personnes étaient présentes en commission.

³ Le questionnaire est disponible en téléchargement sur le site internet du SAGE Allier Aval.

⁴ À la date du 14 novembre 2011, 35 questionnaires ont été retournés. Ces questionnaires ayant été remplis hors atelier, ils ont pu faire l'objet de réunions et de concertation entre personnes d'un même organisme. Par exemple, il arrive plusieurs fois qu'un seul questionnaire ait été retourné pour deux personnes (ou plus) d'un même organisme.

Des remarques complémentaires recueillies suite à la mise en ligne de la version préliminaire du rapport d'analyse seront, une fois validées par le bureau de la CLE, également intégrées dans le rapport final.

B. Concernant **la prise en compte des avis des acteurs**, les réponses aux questionnaires, permettent d'identifier les **préférences** des acteurs aussi bien en ce qui concerne 1) la ou les stratégies à proposer que 2) les **parties de scénarios que personne ne souhaite** voir intégrer à la stratégie du SAGE Allier aval ainsi que 3) les explications apportées pour justifier de tel ou tel choix **à partir des scénarios contrastés**.

Ainsi une **analyse des réponses aux questionnaires par catégorie d'utilisateurs est réalisée**. Cette analyse permet d'identifier les différentes visions de la stratégie selon les acteurs. Ce type d'analyse permet de lisser la sur-représentativité de certains acteurs lors de la commission et de mettre en évidence les points de désaccord entre les acteurs de catégorie d'utilisateurs différente, voire au sein d'une même catégorie.

Le questionnaire proposé aux acteurs contenait également une partie rédactionnelle. Cette partie est analysée en détail pour identifier les principaux arguments en faveur ou défaveur de certains scénarios. Ces éléments seront également repris et analysés par la suite pour appuyer la rédaction littéraire de la stratégie et ainsi renforcer son appropriation.

La suite de cette note ne présente que la méthodologie et les résultats de la section B : prise en compte des avis des acteurs pour mettre en évidence la stratégie.

2.2 La méthodologie permettant de mettre en évidence la stratégie souhaitée

2.2.1 L'analyse des réponses aux questionnaires par catégories d'utilisateurs

Les questionnaires sont analysés par catégorie d'utilisateurs. Ainsi il est nécessaire de clarifier ce que sont les catégories d'utilisateurs et d'expliquer quels sont les acteurs qui sont rattachés à ces catégories.

Afin de limiter le nombre de catégories, la classification suivante est retenue. Elle est réalisée à partir des 35 questionnaires:

Tableau 1. Regroupement des acteurs par catégorie d'usagers.

Catégories d'usagers	Acteurs rattachés (d'après les questionnaires reçus)	Nombre de questionnaires
Services de l'État	Les services de l'état présents à la CLE du SAGE Allier aval ont réalisé une réponse commune au questionnaire.	1
Collectivités	Conseil régional, Conseil général, Communauté de communes, Syndicat mixte (dont les parcs naturels régionaux, AEPANA), associations des maires, représentant de communes, Président du SAGE	12
Industriels	Chambres de Commerce et d'Industrie, UNICEM Auvergne	4
Agriculteurs	Chambres d'Agriculture, Limagrain, ASA, syndicats d'irrigants	11
Associations environnementales	Fédération de pêche, Conservatoire d'espaces naturels, autres associations de protection de la nature	6
Représentants des usagers privés	Association CLCV	1

Pour avoir une vision précise de la stratégie souhaitée pour chaque catégorie d'usagers, une analyse de la **répartition des choix des scénarios** est réalisée par type d'acteurs. Cela permet de mettre en évidence, pour chacune des catégories d'usagers, les scénarios les plus souhaités ou au contraire de mettre en évidence la divergence d'avis sur un enjeu en particulier⁵. Des questionnaires ayant été remplis par plusieurs personnes, les résultats des questionnaires sont traités en % afin de lisser le nombre de réponses par catégorie d'utilisateur et de permettre la comparaison entre catégories d'utilisateur.

Pour simplifier la lecture des résultats, ces derniers sont restitués dans un tableau semblable à celui présenté ci-dessous (figure 3) **pour chaque catégorie d'utilisateur** (les résultats par usagers sont présentés en annexe 2). Les cellules de même couleur au travers des différents enjeux permettent de représenter les scénarios avec des niveaux de « désirabilité » différents. Ainsi sont présentés en **vert les scénarios souhaités par une large majorité** (+ de 80 %) et en bleu les scénarios moins désirés (entre 1 et 80 %).

La représentation des résultats sous forme de tableau permet de mettre en évidence la stratégie qui se dégage pour la catégorie d'usagers. Ce tableau contient également une partie commentaires mettant en avant 1) Les freins mis en évidence par les usagers pour retenir un scénario d'ambition plus fort et 2) Des mesures ou concepts des scénarios d'ambition supérieurs qui intéressent les usagers. Ce tableau conclut avec un texte court expliquant ce que serait la stratégie pour leur catégorie d'acteurs⁶.

⁵ Comme précisées dans la note de bas de page 4, les réponses aux questionnaires ont déjà pu être discutées par catégorie d'acteur.

⁶ Ces tableaux sont remplis sur la base des commentaires laissés par les acteurs dans les questionnaires. Le meilleur compromis et la meilleure synthèse ont essayé d'être réalisés par catégorie d'acteur.

Usager x : nombre de questionnaires				Vers des scénarios plus ambitieux ...		
Résultats des votes exprimés en %	Socle	Scénario 1	Scénario 2	Scénario 3	Les freins mis en évidence par les usagers pour mettre en œuvre le scénario d'ambition plus fort	Des mesures ou concepts des scénarios d'ambition supérieurs qui intéressent les usagers
Enjeu 1	0	0	17	83		
Enjeu 2	17	0	83			
Enjeu n	23	0	30	47		
Stratégie souhaitée par les usagers						
Explication synthétique de la stratégie qui se dégage de l'analyse des questionnaires.						

Figure 3 : Illustration des réponses aux questionnaires pour une catégorie d'usagers

2.2.2 L'intégration des résultats de manière globale pour en ressortir la stratégie souhaitée par les acteurs

À partir des résultats de l'analyse des questionnaires, il s'agit de confronter les résultats des usagers par enjeu afin de mettre en évidence les points d'accord et de désaccords. Cette étape doit permettre d'identifier des tendances de stratégies et de préciser l'acceptabilité des scénarios par catégories d'usagers. Le bureau de la CLE a pour rôle de construire et de valider la ou les stratégies trouvant le meilleur compromis.

Plusieurs étapes permettent d'aboutir à la stratégie souhaitée par les acteurs (voir aussi la figure 5) :

1. Dans un premier temps, il est mis en évidence les scénarios retenus par la plupart des usagers et ceux souhaités par une proportion assez peu significative. Pour **obtenir une image globale du souhait des acteurs**, les résultats par enjeu traduisent la moyenne des résultats tous usagers confondus. À l'issue de cette étape, les niveaux de désirabilités des scénarios sont mis en évidence à travers un code couleur :

- scénarios comptant plus de 80 % d'avis favorables - **vert**
- scénarios comptant moins de 15 % d'avis favorables - **rouge**
- scénarios comptant entre 16 et 80 % d'avis favorables - **bleu**

2. Pour les enjeux désirés par un nombre moyen de personnes (bleu), il s'agira, pour avancer dans les étapes de construction de la stratégie, de **faire un choix entre les scénarios**. Ce **choix est réalisé par le bureau de la CLE** à partir des alternatives qui lui sont proposées. Pour permettre au bureau de la CLE de faire son choix, **2 outils d'aide à la décision lui sont présentés** :

- Les **arguments des usagers en faveur ou en défaveur d'un scénario** et la mise en évidence des points de désaccord entre catégories d'usagers et/ou entre acteurs d'une même catégorie⁷.

⁷ Les commentaires laissés par les acteurs dans les questionnaires sont pris en compte pour argumenter le souhait des usagers.

- L'**importance des enjeux** (particulièrement essentiel, essentiel, moins essentiel) et la **plus-value du SAGE** (très forte, forte, moyenne).

Afin de décrypter, par enjeu, les avis des usagers, et de justifier le choix du scénario ayant le meilleur compromis, le tableau, présenté en figure 4 ci-dessous, est réalisé (les résultats par enjeu sont présentés en annexe 3). Le bureau de la CLE s'est réuni au début du mois de décembre pour trouver le meilleur compromis entre arguments des acteurs, et priorité des enjeux.

Rappel du niveau de priorité et de la plus-value du SAGE		Résultats exprimés en % (moyenne des réponses par catégorie d'usagers)				Arguments et position des usagers	Scénario (s) ayant le meilleur compromis				Justification du choix du scénario par le bureau de la CLE
		Socle	Scénario 1	Scénario 2	Scénario 3		Socle	Scénario	Scénario	Scénario	
Enjeu n						Collectivités : Agriculteurs : Industriels : Associations : Particuliers :					Points à retenir des arguments des usagers
Particulièrement essentiel	Plus-value très forte	21	18	43	18						Scénario à retenir comme stratégie : Stratégie la plus-consensuelle et justification

Figure 4 : Illustration du tableau permettant de faire le choix de la stratégie par la CLE.

3. La stratégie mise en évidence par le bureau de la CLE est alors présentée aux membres de la CLE pour une mise en débat. La CLE a le rôle d'analyser la stratégie proposée et de soumettre ses commentaires. Suite à la CLE, les résultats des débats seront intégrés dans la stratégie et la rédaction littéraire de la stratégie pourra être réalisée. Enfin, une CLE pour la validation de la stratégie sera organisée en février 2012.

1

Global	Socle	Scenario 1	Scénario 2	Scénario 3	Pas de réponse
Enjeu 1	21	18	43	18	0
Enjeu 2	55	0	45	0	0
Enjeu 3	54	6	25	15	0
Enjeu 4	56	0	10	33	1
Enjeu 5	51	3	11	33	2
Enjeu 6	32	7	29	32	0
Enjeu 7	29	27	10	33	1
Enjeu 8	36	3	25	35	1

....et mise en évidence du niveau de « désirabilité » des scénarios

- Retenu par + de 60%
- Retenu par - de 16%
- Entre 16 et 60 %

Remarque, le tableau ci-dessus présente les résultats réels des questionnaires (ainsi aucun scénario n'est retenu à + 80%)

Représentation globale des réponses des acteurs au questionnaire....

% calculé en faisant la moyenne des réponses par catégorie d'utilisateur



2

Pour chaque enjeu :

1. rappel de la priorité et de la plus-value des enjeux
2. mise en évidence de la position de chaque catégorie d'utilisateurs pour le choix des scénarios
3. choix par le bureau de la meilleure stratégie pour chaque enjeu ayant le meilleur compromis



3



Figure 5 : Illustration de la mise en évidence de la stratégie souhaitée par les acteurs

3 QUELLE STRATÉGIE SOUHAITÉE PAR CATÉGORIE D'USAGERS ?

Les tableaux qui retranscrivent les résultats de l'analyse des questionnaires par catégories d'usagers sont entièrement présentés en annexe 2. Les paragraphes suivants ne reprennent que la synthèse de ces tableaux, c'est-à-dire la « **stratégie souhaitée par les acteurs** » qui se dégage de l'analyse des questionnaires.

3.1 La stratégie souhaitée par les collectivités

L'analyse des 12 questionnaires renseignés par les collectivités ne permet pas d'identifier une stratégie unique et consensuelle, les avis sont partagés entre le socle, les scénarios 2 et 3. Néanmoins, même si le **scénario 2 remporte le plus d'avis pour l'ensemble des enjeux**, 3 grands types de réponses se dégagent :

- Pour 2 collectivités, **la stratégie souhaitée se limite au socle** pour tous les enjeux, scénario jugé **suffisamment efficace et déjà très impactant** en terme de réglementation à instaurer.

- À l'inverse, pour 7 collectivités, le **scénario 2 est le scénario global retenu a minima**. Le choix de ces collectivités est souvent justifié par l'efficacité des mesures et le niveau de priorité de l'enjeu. **La stratégie repose sur un SAGE volontaire et ambitieux qui applique une gouvernance unique et partagée et qui combine des moyens d'application incitatifs et coercitifs, tout en renforçant la sensibilisation** et l'accompagnement des acteurs dans la prise en compte de l'enjeu « Eau » notamment dans les documents d'urbanisme et de planification.

- Enfin, pour 3 collectivités, la stratégie est partagée entre le socle (enjeux 2, 3 et 4⁸) et les scénarios 1 et 2 (enjeux 1, 5, 6, 7 et 8). Ces collectivités sont très attentives à l'efficacité des mesures au regard des coûts engagés et des contraintes réglementaires. **La stratégie souhaitée du SAGE doit alors garantir une politique alliant la préservation/restauration environnementale du territoire avec le développement économique** et la stratégie d'aménagement de ce même territoire.

Il est à noter qu'une collectivité n'a pas souhaité prendre position pour les enjeux 4 et 8 relatifs à la nappe alluviale et la dynamique fluviale de l'Allier, car elle est située en tête de bassin et n'est ainsi pas directement concernée par ces enjeux.

3.2 La stratégie souhaitée par les industriels

Pour les industriels ayant répondu aux 4 questionnaires, **il y a consensus sur le choix du socle pour les enjeux 4, 5, et 8**. Concernant les enjeux 1, 2, 3, 6 et 7, les avis sont partagés entre le socle et le scénario 1 (et le scénario 2 pour l'enjeu 2).

⁸ Rappel de l'intitulé des enjeux (voir aussi annexe 1) : **Enjeu 1** - Gérer les besoins et les milieux dans un objectif de satisfaction et d'équilibre à long terme, **Enjeu 2** - Préparer la gestion de crise en cas d'étiage sévère et de sécheresse, **Enjeu 3** - Vivre avec/à côté de la rivière en cas de crue, **Enjeu 4** - Restaurer et préserver la qualité de la nappe alluviale de l'Allier afin de distribuer une eau potable à l'ensemble des usagers du bassin, **Enjeu 5** - Restaurer les milieux aquatiques dégradés afin de tendre vers le bon état écologique et chimique demandé par la Directive Cadre sur l'Eau, **Enjeu 6** - Empêcher la dégradation, préservé, voire restaurer les têtes de bassin, **Enjeu 7** - Maintenir les biotopes et la Biodiversité, **Enjeu 8** - Préserver et restaurer la dynamique fluviale de la rivière Allier en mettant en œuvre une gestion différenciée suivant les secteurs

Les scénarios retenus sont principalement justifiés par **le niveau d'effort à fournir pour la mise en œuvre des mesures.**

Le socle apparaît déjà être très contraignant. **Plus les scénarios sont ambitieux, plus les impacts financiers seraient importants pour le développement économique de cette activité et disproportionnés au regard des bénéfices environnementaux attendus.**

Ainsi, pour les industriels, la stratégie du SAGE doit, pour permettre la compatibilité de la protection de la ressource en eau avec le développement économique du territoire, limiter au maximum les contraintes qui pénaliseraient cette activité en termes de :

- gestion du développement de l'urbanisation et donc de l'implantation de nouvelles activités industrielles (enjeu 4 et 8)
- gestion de l'activité des carrières (enjeu 4, 7 et 8)
- développement touristique sur les têtes de BV et le Val d'Allier (Enjeu 4 et 6)
- développement de l'activité agro-alimentaire directement impactée par les contraintes des agriculteurs (enjeux 1, 2, 5).

Pour la quasi-totalité des enjeux, le socle semble être le scénario répondant le mieux à cette stratégie souhaitée, exceptée pour l'enjeu 1, où le scénario 1 paraît intéressant pour la gestion globale des prélèvements pour l'irrigation.

3.3 La stratégie souhaitée par les agriculteurs

Pour les agriculteurs ou les représentants de la profession agricole ayant répondu aux 11 questionnaires, **il y a consensus sur le choix du socle pour les enjeux 3, 4, 6, 7 et 8.** Concernant les enjeux 1 et 5, les avis sont partagés entre le socle et le scénario 1.

Pour la profession agricole, le **socle semble déjà suffisamment efficace** pour répondre aux objectifs du SAGE. Les usagers insistent fortement pour qu'il y ait une vraie **place donnée au monde agricole dans la gouvernance.** Un partenariat fort avec le monde agricole est attendu. La stratégie du SAGE doit trouver l'équilibre entre le bon état des eaux et le maintien de la compétitivité du territoire en considérant à la fois les enjeux des acteurs économiques, politiques et écologiques pour assurer leur admission. La stratégie devra bien **appréhender les problématiques par secteurs géographiques et professionnels** en considérant fortement 1) les actions déjà mises en place sur le territoire (l'organisme unique dans le département de l'Allier, l'utilisation de pratiques économes en eau ou économes en intrant) et 2) les impacts des mesures pour les exploitations agricoles et les industries agro-alimentaires. Compte tenu des coûts estimés pour le socle et des contraintes fortes que cela entraîne pour les agriculteurs, il s'agirait dans le choix de la stratégie de **rester « sage » et de ne pas rajouter des contraintes supplémentaires au socle.**

3.4 La stratégie souhaitée par les associations environnementales

Pour les 6 associations environnementales ayant participé au questionnaire, **il y a consensus sur le choix du scénario 3 pour les enjeux 1, 2, 4, 5, 7 et 8**. Concernant les enjeux 3 et 6, les avis sont plus partagés.

Les scénarios retenus sont souvent justifiés par **l'efficacité des mesures**. Le scénario 2 est choisi *a minima*, car il apporte une vraie plus-value et permet de **satisfaire fortement de nombreux objectifs** comme pour l'enjeu 1, 5 et 6. Les choix sur le scénario 3 sont justifiés, car il permet de **considérer des points trop souvent ignorés** comme dans l'enjeu 5 ou encore d'apporter une **vision à long terme** comme dans l'enjeu 1, 2, 3, 8. De plus, l'ensemble des usagers s'accorde sur le fait que la **dynamique fluviale est à la base de tous les autres enjeux** (ressource en eau, crues, milieux naturels), et insiste fortement sur les liens entre dynamique fluviale, nappe alluviale et sur l'importance de préserver la quantité d'eau pour garantir la sa qualité.

Ainsi, pour les associations environnementales, la stratégie du SAGE doit, pour être un outil de développement durable, être basée sur **les scénarios les plus ambitieux**, permettant de garantir et de préserver la quantité et la qualité de l'eau sur le long terme. Pour fonctionner et répondre à cet objectif global, le SAGE devrait être mis en œuvre dans le cadre d'une **gouvernance unique** rassemblant l'ensemble des acteurs ce qui permettrait de rompre avec une logique de statu quo inefficace. Cette ambition collective, ferait émerger une prise de conscience par tous les usagers, que « l'eau est rare » et qu'elle correspond à un bien commun. La mise en place d'une gestion équilibrée et efficace des ressources en eaux permettrait à terme un retour payant pour l'ensemble du territoire et ses populations.

3.5 La stratégie souhaitée par les particuliers

Un seul questionnaire a été renseigné par les particuliers, il s'agit de l'association Consommation Logement Cadre de Vie représentant les citoyens de la région Auvergne. Pour cette association, les scénarios retenus sont souvent justifiés par l'efficacité des mesures et surtout par le **principe de « pollueur-payeur »**. La quasi-totalité des scénarios choisis sont les plus ambitieux (enjeux 2, 4, 5, 6, 7 et 8). En revanche, pour des raisons de surcoûts trop importants, les choix pour les enjeux 1 et 3 se limitent respectivement au scénario 2 et au socle, car ces scénarios permettent de répondre suffisamment fortement à la plupart des objectifs et apportent une réelle plus-value au SAGE.

Ainsi, pour les représentants des consommateurs, la stratégie du SAGE doit rapidement répondre aux objectifs de bon état écologique des eaux afin que **les consommateurs ne soient pas impactés par les pénalités de l'Europe** si les objectifs n'étaient pas respectés. Pour ce faire, le SAGE doit être très ambitieux et **viser les activités qui sont à la fois consommatrices et polluantes d'eau**. Celles-ci doivent montrer l'exemple et faire de gros efforts financiers afin que les citoyens ne soient pas pénalisés en bout de chaîne via la hausse du prix de leur facture d'eau.

4 UNE PROPOSITION DE STRATEGIE POUR LE SAGE ALLIER AVAL

Le tableau qui retranscrit les résultats de l'analyse croisée des questionnaires permettant de faire ressortir une stratégie pour le SAGE Allier Aval, est présenté en annexe 3. Les paragraphes suivants ne reprennent que les résultats finaux, c'est-à-dire « **la stratégie ayant le meilleur compromis** ».

Cette stratégie retenue par le bureau de la CLE semble intégrer au mieux les niveaux de priorité des enjeux et les arguments des acteurs. Une présentation **simple et synthétique de la stratégie** est ici privilégiée. Pour chaque enjeu, les **scénarios retenus** pour former la stratégie sont rappelés et **le choix du bureau de la CLE justifié**.

4.1 Composition et justification de la stratégie retenue par le bureau de la CLE

De manière globale, c'est le **scénario 2** qui est retenu pour la plupart des enjeux comme stratégie pour le SAGE Allier Aval. Le socle, même s'il est déjà important, ne peut pas être suffisant, ce dernier étant construit pour satisfaire la réglementation.

En effet, lors de la phase d'élaboration des scénarios contrastés, il a été validé à la grande majorité par les membres de la CLE en mai 2011, que le socle constituait le scénario de base du SAGE AA (résultats du vote pour un total de 46 droits de vote : 40 votes « pour », 1 vote « contre » et 5 votes d'abstention).

En effet, le socle répond aux obligations réglementaires, aux dispositions du SDAGE et au programme de mesures qui visent l'atteinte du bon état écologique des eaux.

Ainsi, les résultats de l'évaluation socio-économique du socle réaffirment seulement que la réglementation actuelle sur « l'eau » (notamment la Directive Cadre sur l'Eau) vise l'atteinte d'objectifs très ambitieux, entraînant des coûts d'investissement non négligeables pour les collectivités et les maîtrises d'ouvrages potentielles.

Aussi **pour aucun enjeu le socle n'a été choisi à l'unanimité par les usagers** ainsi c'est le scénario 1 qui est retenu *a minima* (le scénario ne faisant qu'améliorer et faciliter la mise en œuvre des mesures du socle).

Pour le bureau de la CLE, le meilleur compromis entre les usagers pour la définition de la stratégie est le choix du scénario 1 pour les enjeux 3 et 5, du scénario 2 pour les enjeux 1, 2, 6, 7, 8 et un scénario 2 « plus » pour l'enjeu 4 mettant ainsi **le maximum d'effort sur la préservation de la nappe alluviale de l'Allier**.

La stratégie proposée par le bureau de la CLE permet de 1) répondre aux obligations réglementaires, aux dispositions du SDAGE et au programme de mesures qui visent l'atteinte du bon état écologique des eaux 2) améliorer la gouvernance du territoire Allier aval, 3) renforcer les connaissances du territoire et la sensibilisation des acteurs, 4) être plus ambitieux sur la restauration de la dynamique fluviale et sur la préservation de la ressource et des têtes de bassins versants à travers des mesures à caractère prescriptif et incitatif.

La figure 6 suivante présente la composition de la stratégie retenue par le bureau de la CLE :

Enjeu 1 : Gestion quantitative		Socle	Scénario 1	Scénario 2	Scénario 3
Particulièrement essentiel	Plus-value très forte				
Enjeu 2 : Gestion de Crise		Socle	Pas de scénario	Scénario 2	Pas de scénario
Essentiel	Plus-value très forte				
Enjeu 3 : Inondation		Socle	Scénario 1	Scénario 2	Scénario 3
Moins essentiel	Plus-value forte				
Enjeu 4 : Nappe alluviale		Socle	Scénario 1	Scénario 2 « Plus » Complété d'une mesure du scénario 3	
Particulièrement essentiel	Plus-value moyenne				
Enjeu 5 : Objectif DCE		Socle	Scénario 1	Scénario 2	Scénario 3
Essentiel	Plus-value forte				
Enjeu 6 : Tête de bassin versant		Socle	Scénario 1	Scénario 2	Scénario 3
Moins essentiel	Plus-value très forte				
Enjeu 7 : Biotope et biodiversité		Socle	Scénario 1	Scénario 2	Scénario 3
Essentiel	Plus-value forte				
Enjeu 8 : Dynamique fluviale		Socle	Scénario 1	Scénario 2	Scénario 3
Particulièrement essentiel	Plus-value très forte				

Figure 6 : Composition de la stratégie retenue par le bureau de la CLE

Justification du choix des scénarios pour chaque enjeu et mise en évidence des points de négociation possible :

- Enjeu 1 – « Gérer les besoins et les milieux dans un objectif de satisfaction et d'équilibre à long terme »** : Vu la priorité de l'enjeu (particulièrement essentiel) et les arguments des usagers, le scénario 2 est retenu par le bureau de la CLE. Il permet de mettre en place un organisme unique sur le SAGE tout en considérant la gouvernance déjà existante dans l'Allier (1.1.4). De plus, il est très efficace en termes de promotion d'économies d'eau, de protection des zones humides et enfin il préconise la réalisation d'interconnexions des réseaux AEP. Le coût n'apparaît pas être un point de blocage essentiel, puisque les mesures représentant les coûts les plus importants sont des mesures obligatoires (1.2.1) et essentielles (1.2.2). Pour limiter les impacts financiers, les secteurs en déficit quantitatif chronique devront être ciblés en priorité.
- Enjeu 2 – « Préparer la gestion de crise en cas d'étiage sévère et de sécheresse »** : Vu la priorité de l'enjeu (essentielle) et le faible effort à fournir pour réaliser le scénario le plus ambitieux, le scénario 2 est retenu par le bureau de la CLE. Ce scénario permet de combler les manques de connaissances et ainsi de rendre plus efficace la gestion de crise par anticipation. Le bureau de la CLE rappelle que la mesure 1.1.3 prévoit l'identification des besoins sur le territoire et un diagnostic préalable des stations non suivies à ce jour, afin de savoir si elles peuvent ou non être remises en services. Cette première partie de la mesure permet ainsi de répondre à la crainte des agriculteurs de voir la création de nouvelles stations sans valoriser celles qui sont déjà en place.
- Enjeu 3 – « Vivre avec/à côté de la rivière en cas de crue »** : Vu la priorité de l'enjeu (moins essentiel) et les arguments des usagers, le scénario 1 est retenu par le bureau de la CLE. Les priorités du SAGE sur cet enjeu sont de mettre en place les mesures du socle. Les mesures concernant l'identification, la restauration et l'instauration des champs d'expansion des crues (répartis dans le socle,

scénario 2 et scénario 3) sont jugées importantes par le bureau, car concours à une meilleure protection des risques d'inondation et apportent une plus value au SAGE, car elles ne sont pas préconisées par la réglementation. Cependant, pour limiter l'atteinte des intérêts des agriculteurs, le bureau se limite à l'identification des champs d'expansion de crue (3.4a.1, socle), qui est la première étape de connaissance avant l'instauration des champs d'expansion au niveau réglementaire. La mesure du scénario 1 concernant la proposition d'une extension du système de prévision des crues sur des affluents de l'Allier, est déjà en cours de réflexion sur le territoire, ainsi cette mesure est intégrée à la stratégie.

- **Enjeu 4 – « Restaurer et préserver la qualité de la nappe alluviale de l'Allier afin de distribuer une eau potable à l'ensemble des usagers du bassin ».** Vu la priorité de l'enjeu (particulièrement essentiel) et les liens avec l'enjeu dynamique fluviale, le scénario 2 complété de la mesure 1.3b.4 du scénario 3 est retenu par les membres de la CLE. La mesure 8.1.5 qui présente une acceptabilité faible auprès des agriculteurs et des industriels est clarifiée par le bureau de la CLE, ce dernier précise que la finalité de la mesure ne limite pas les activités dans ces zones et vise bien à préserver des matériaux alluvionnaires pour le fonctionnement dynamique de la rivière (voir enjeu 8 pour plus de compléments).
- **Enjeu 5 – « Restaurer les milieux aquatiques dégradés afin de tendre vers le bon état écologique et chimique demandé par la Directive Cadre sur l'Eau » :** Vu l'effort à fournir pour réaliser le socle, le scénario 1 est retenu par le bureau de la CLE. Même si l'enjeu est jugé essentiel, le bureau souhaite rester sur la réalisation du scénario 1 afin d'assurer son efficacité réelle. Le SAGE pourra toutefois, lors de la rédaction de son PAGD, faire des recommandations allant dans le sens des mesures du scénario 2 et 3. Les actions de communication locale pourraient conseiller la réalisation des mesures du scénario 2 et 3.
- **Enjeu 6 – « Empêcher la dégradation, préservé, voire restaurer les têtes de bassin » :** Vu la plus-value apportée au SAGE sur cet enjeu (plus-value très forte) et la volonté des acteurs à préserver les têtes de bassin, le scénario 2 est retenu par le bureau de la CLE. Ce scénario permet de traiter efficacement l'ensemble des objectifs de l'enjeu et apporte une très forte valeur ajoutée au socle et au scénario 1 en renforçant la réglementation, les actions de restauration et la communication. Les secteurs prioritaires mis en évidence dans l'inventaire et le plan de gestion des têtes de bassin pourront être ciblés en priorité pour limiter les impacts financiers des mesures.
- **Enjeu 7 « Maintenir les biotopes et la Biodiversité » :** Vu la priorité de l'enjeu (essentielle) et les liens possibles avec l'enjeu 6, le scénario 2 est retenu par le bureau de la CLE. Ce scénario est le seul à répondre fortement à tous les objectifs, notamment celui de la préservation de la ressource en eau par les activités forestières et touristiques sur tous les territoires prioritaires (têtes de BV et **Val d'allier**), avec une priorité d'intervention donnée aux têtes de bassin. Ce scénario n'a pas pour objet de freiner le développement de ces activités, mais au contraire de les accompagner vers un développement plus durable. En ce qui concerne les mesures du scénario 3 liées à la gestion des espèces envahissantes et la sensibilisation du grand public à l'environnement, ces mesures sont déjà traitées par ailleurs. Il n'apparaît pas indispensable d'aller vers un niveau d'ambition plus important.
- **Enjeu 8 « Préserver et restaurer la dynamique fluviale de la rivière Allier en mettant en œuvre une gestion différenciée suivant les secteurs » :** Vu la priorité de l'enjeu (particulièrement essentielle) et l'intérêt des acteurs pour les mesures sur la restauration des gravières, le scénario 2 est retenu par le bureau de la CLE. La mesure 8.1.5 du scénario 1 peut limiter l'acceptabilité de la stratégie choisie par les usagers, ainsi il convient de rappeler que la mesure 8.1.5, dont l'aire géographique est

limitée à l'espace de mobilité optimum, a pour finalité de préserver des matériaux alluvionnaires pour la rivière afin de soutenir sa dynamique fluviale future. La pratique d'une agriculture sur ces zones est ainsi totalement compatible avec la finalité de la mesure. L'espace optimum est compris dans la zone inondable. De par la réglementation de cette zone, l'urbanisation et l'implantation des activités économiques sont déjà très limitées. Cette mesure ne présente alors pas une nouvelle contrainte par rapport à la réglementation actuelle. Par contre, elle demande que dans les documents d'urbanisme soit prise en compte la préservation de l'espace optimum afin de préserver des matériaux mobilisables par la rivière de manière durable.

La liste des 118 mesures contenue dans la stratégie est présentée en annexe 4. Les mesures du socle qui ne sont pas issues de la réglementation sont indiquées par un astérisque.

Au final, seules 22 mesures ne sont pas prises en compte dans la stratégie souhaitée⁹.

⁹ Les 118 mesures de la stratégie prennent en compte les mesures notées en points de négociation ci-dessus comme pour l'enjeu 4, mesure 1.3b.5.

4.2 Mise en œuvre de la stratégie

4.2.1 Les maîtrises d'ouvrage de la stratégie :

La répartition de la maîtrise d'ouvrage pour la mise en place des 118 mesures de la stratégie est présentée dans la figure suivante.

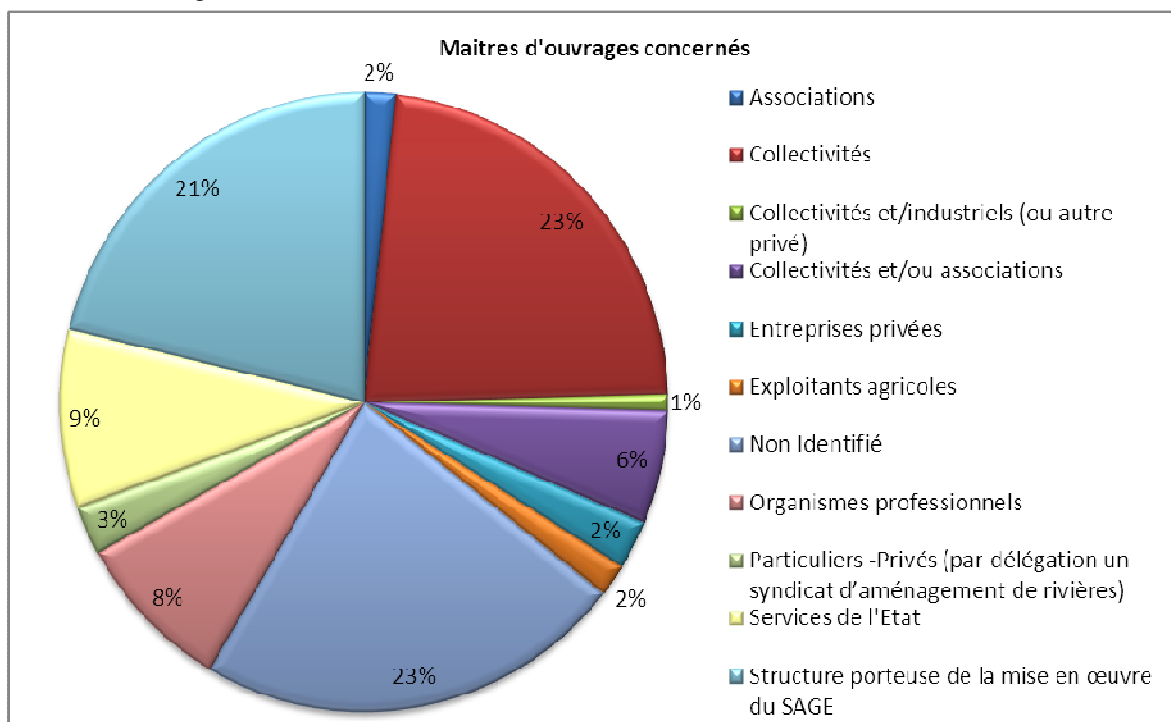


Figure 7. Répartition de la maîtrise d'ouvrage pour la mise en œuvre de la stratégie

Les structures publiques – collectivités et structure porteuse de la mise en œuvre du SAGE apparaissent comme les maîtres d'ouvrage principaux de la stratégie. Les entreprises privées, les exploitants agricoles et les particuliers privés ne sont désignés que pour réaliser 8 mesures. Les organismes professionnels auraient à leur charge une dizaine de mesures à supporter.

Il apparaît néanmoins important de noter qu'un nombre important de mesures (23 %) n'a pas fait l'objet d'une identification précise de gouvernance. Il s'agit souvent de mesures où plusieurs maîtres d'ouvrages peuvent potentiellement être porteurs.

4.2.2 Les coûts estimatifs de la stratégie :

Pour chaque mesure identifiée dans la stratégie, des coûts sont attribués pour la mise en place et la réalisation de la mesure. Ils comprennent à la fois la part de fonctionnement et la part d'investissement pour sa mise en œuvre.

Avant de présenter les coûts totaux, il paraît essentiel de rappeler les éléments intégrés dans le chiffrage de la stratégie ainsi que les incertitudes :

- Les coûts de fonctionnement comprennent les équivalents temps pleins (ETP)¹⁰, les journées d'animation, l'organisation de réunions, les coûts d'entretien et de maintenance.
- Les coûts d'investissement comprennent le coût des études préalables et des expertises, les plaquettes de communication, l'achat de matériel.
- Toutes les mesures sont chiffrées y compris celles du socle qui rappelons-le sont déjà en cours de réalisation sur certains territoires et devront obligatoirement être mises en œuvre. Le chiffrage de la stratégie ne soustrait pas le coût des mesures qui sont déjà en partie en place ou pour lesquelles des ETP existent déjà sur le territoire.
- De nombreuses incertitudes existent pour le dimensionnement des mesures. Les coûts d'investissement travaux ont été calculés alors que ceux-ci dépendent des résultats des études préalables. Ainsi, les dimensionnements proposés (et les coûts qui en découlent) peuvent largement surestimer les besoins nécessaires.
- Enfin, rappelons que des financements sont disponibles pour aider les maîtres d'ouvrages à supporter ces mesures. Compte tenu du trop grand nombre d'incertitudes pour évaluer ces financements, ces derniers ne sont pas pris en compte dans le coût des mesures : il s'agit donc de coûts globaux et pas uniquement ce qui reste à la charge des maîtres d'ouvrages.

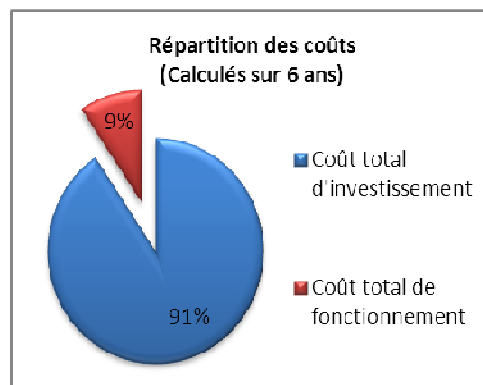
Ainsi, les coûts qui sont présentés ci-après restent de grandes estimations qui ne pourraient en aucun cas être pris pour des coûts réels. Ils permettent simplement de donner une estimation grossière des efforts à fournir d'un point de vue financier par les maîtres d'ouvrage.

Aussi, dans la réalisation concrète des mesures, certaines actions pourraient surement être mutualisées (cas des plaquettes et campagnes de communication par exemple), réduisant de fait les coûts globaux.

L'estimation du **coût global** de la mise en œuvre de la stratégie s'élève à **358 611 000 €** investissements et frais de fonctionnement compris.

• Répartition des coûts de fonctionnement et d'investissement

La répartition des coûts de fonctionnement et d'investissement est largement déséquilibrée. En effet, l'estimation du coût de mise en œuvre de la stratégie du SAGE indique que plus de **91 %** des coûts totaux seraient liés à des **investissements** (études et travaux) et seulement **9 %** **aux frais de fonctionnement** (calculés sur 6 années de mise en œuvre du SAGE).



Détails des coûts :

- **Investissements totaux = 352 510 500 €**
- **Frais de fonctionnement sur 6 années de mise en œuvre du SAGE = 36 603 000 €**
- **Frais de fonctionnement sur 1 année = 6 100 500 €**

¹⁰ Le calcul des ETP a été réalisé d'après le catalogue des coûts de l'AERMC, de la manière suivante :

- 1 ETP pour un ingénieur des services de l'état = 70 000 €
- 1 ETP pour un chargé de mission/animateur SAGE = 46 000 €
- 1 ETP pour un technicien = 42 000 €

L'ensemble des coûts détaillés de frais de fonctionnement est détaillé pour chaque mesure (cf. Catalogue des mesures).

- **Répartition des coûts de mise en œuvre de la stratégie par scénarios**

En ce qui concerne la répartition des coûts de mise en œuvre de la stratégie par scénarios, les nombreuses mesures issues du socle sont de loin les plus coûteuses. En effet, le coût du socle représente plus de 73 % du coût total de la stratégie pour les frais de fonctionnement, et plus de 96 % pour les investissements.

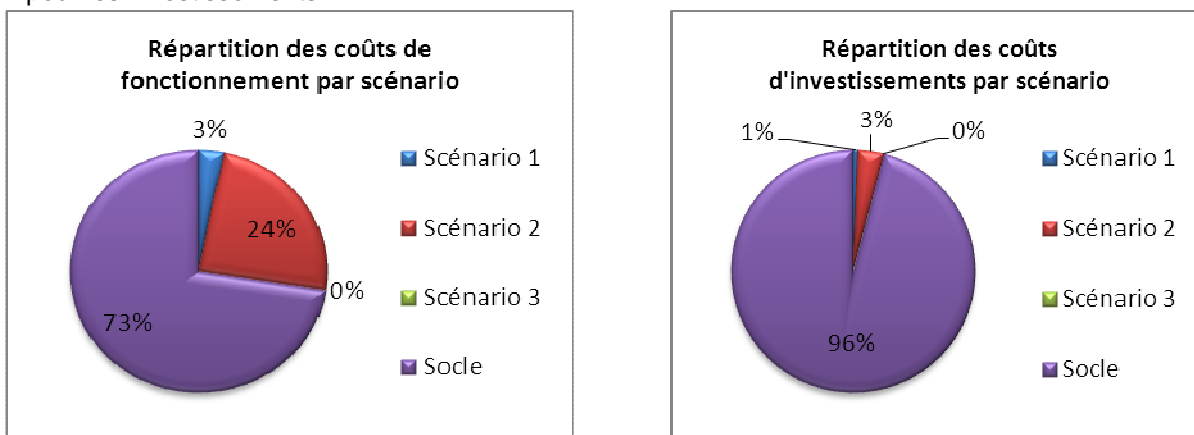


Figure 8. Répartition des coûts (fonctionnement et investissement) de mise en œuvre de la stratégie par scénario

Détails des coûts de fonctionnement :

- Socle = 4 420 732 €
- Scénario 1 = 197 000 €
- Scénario 2 = 1 482 600 €
- Scénario 3 = 0 €

Détails des coûts d'investissements :

- Socle = 338 167 486 €
- Scénario 1 = 2 067 000 €
- Scénario 2 = 11 975 900 €
- Scénario 3 = 300 000 €

Ainsi, d'un point de vue financier, les maîtres d'ouvrages devront fournir un maximum d'effort pour la mise en œuvre du socle, suivi par le scénario 2 qui représente un peu moins d'1/4 des dépenses de fonctionnement et seulement 3 % des dépenses d'investissements. Quant au scénario 1, principalement associé à des mesures pour améliorer la gouvernance, il représente 3 % des coûts de fonctionnement, contre 1 % des coûts d'investissement. Enfin, le scénario 3 représente des coûts négligeables par rapport aux autres scénarios, moins de 1 % des coûts d'investissements et aucun coût de fonctionnement supplémentaire.

Compte tenu de la part très majoritaire des dépenses liées à la mise en œuvre du socle, il apparaît important de rappeler que les mesures intégrées dans ce scénario sont pour la plupart des **mesures liées au respect de la réglementation déjà en vigueur**. S'ajoutent à celles-ci, des mesures d'accompagnement de la réglementation sans lesquelles les objectifs fixés ne pourraient être atteints, et des mesures recommandées par le SDAGE.

Les graphiques ci-dessous mettent justement en évidence la répartition des coûts entre les mesures du socle qui doivent obligatoirement être mises en œuvre (issues de la réglementation déjà en vigueur), et celles dites « essentielles » pour accompagner cette réglementation et enfin les mesures liées à la **plus-value du SAGE**¹¹ (scénarios 1, 2 et 3).

¹¹ On parle ici de plus-value du SAGE afin de bien différencier les mesures qui répondent aux objectifs et enjeux définis par les acteurs dans le SAGE Allier aval (scénarios 1, 2 et 3) de celles qui doivent impérativement être mises en œuvre (socle).

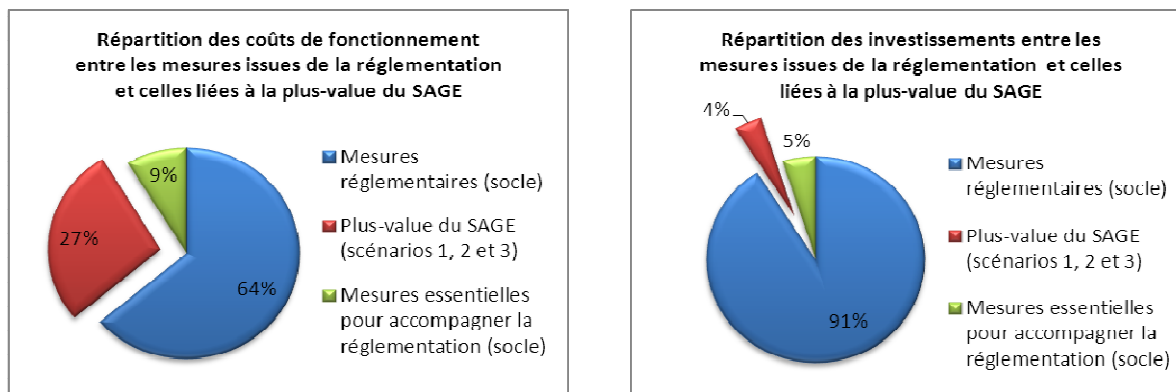
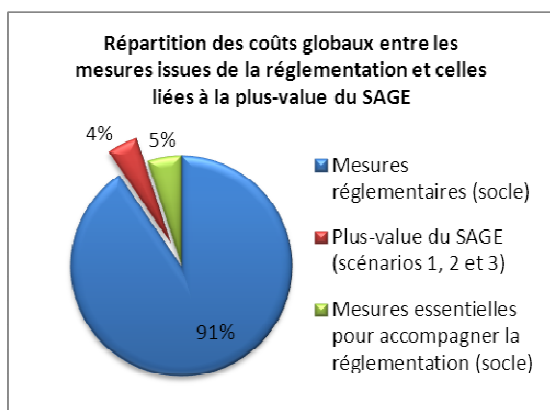


Figure 9 : Répartition des coûts (fonctionnement et investissements) de la stratégie en fonction des dépenses liées à la mise en œuvre de la réglementation et celles liées à la plus-value du SAGE

Sur la totalité des coûts de mise en œuvre de la stratégie, 64 % des frais de fonctionnement sont liés au respect de la réglementation en vigueur et 9 % à la réalisation des mesures d'accompagnement. Concernant les investissements, la part des coûts liés au respect de la réglementation est encore plus importante, elle représente plus de 91 % des coûts totaux ; 5 % des coûts sont liés aux mesures d'accompagnement.

Respectivement, l'effort financier pour mettre en œuvre les mesures des scénarios 1, 2 et 3, correspondant ainsi à la plus-value du SAGE, est de 27 % pour les frais de fonctionnement et seulement 4 % pour les investissements.



Ainsi, en considérant les coûts globaux de la mise en œuvre de la stratégie du SAGE Allier aval, frais de fonctionnement et d'investissements compris, les efforts financiers à fournir par les maîtres d'ouvrage pour mettre en œuvre la réglementation et répondre aux objectifs fixés par cette dernière, représentent 96 % de l'estimation du coût total de la stratégie. Les mesures qui constituent la plus-value du SAGE ne constituent que 4 % du coût global (cf. Figure ci-contre).

Détails des coûts globaux (fonctionnement et investissement) :

- **Mesures réglementaires (Socle) = 324 650 000 €**
- **Mesures essentielles pour accompagner la réglementation (Socle) = 17 938 000 €**
- **Plus-value du SAGE (Scénarios 1, 2 et 3) = 16 022 500 €**

• **Répartition des coûts par enjeu**

En ce qui concerne la répartition des coûts de mise en œuvre de la stratégie par enjeu, celle-ci est largement déséquilibrée, avec les enjeux 3 (inondation) et 5 (objectif DCE) qui présentent les coûts les plus importants, soit 92 % du coût total de la stratégie (voir figure ci-dessous). Rappelons que pour ces enjeux de grosses incertitudes existent. En effet, il existe de nombreuses études préalables nécessaires pour la réalisation des travaux de l'enjeu 5, ainsi les mesures ont pu être largement surdimensionnées. Les coûts de l'enjeu 3 correspondent essentiellement au coût d'une seule mesure (3.4b.1 du socle : réduction ruissèlement et aménagement eau pluviale).

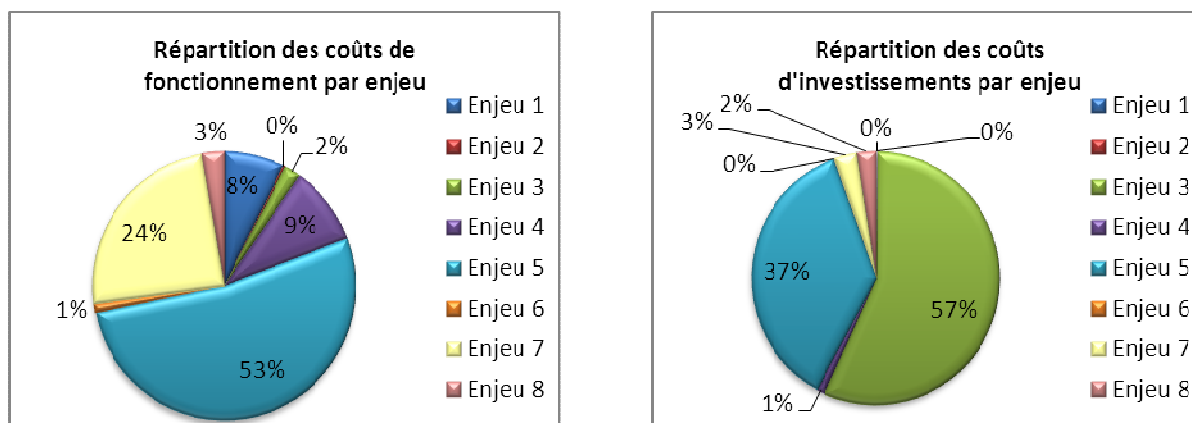


Figure 10 : Répartition des coûts d'investissement et de fonctionnement par enjeu

Il apparaît également important de noter que cette répartition des coûts par enjeu peut être biaisée par les incertitudes mises en évidence plus haut. En effet, certaines mesures très coûteuses n'ont pas pu être dimensionnées financièrement par manque de données. C'est le cas notamment de 2 mesures de l'enjeu 1 liées à la réhabilitation des réseaux AEP (1.3a.1) et à la création d'interconnexions des réseaux AEP (1.2.2) qui font appel à de lourds investissements pouvant s'élever à plusieurs dizaines de millions d'euros. Ces coûts restant difficilement quantifiables à ce stade (sans études préalables), ils n'ont pas été intégrés dans cette présente analyse.

• **Zoom sur les coûts de fonctionnement**

Les coûts de fonctionnement comprennent pour une part importante les frais de fonctionnement **des équivalents temps pleins (ETP)** qui ont été estimés à plus de **50 ETP**, tous types de structures et d'enjeux confondus. La figure suivante présente la proportion des coûts des ETP par rapport aux autres coûts de fonctionnement (liés notamment aux coûts de journées d'animation, d'organisation de réunion, d'entretien et de maintenance...).

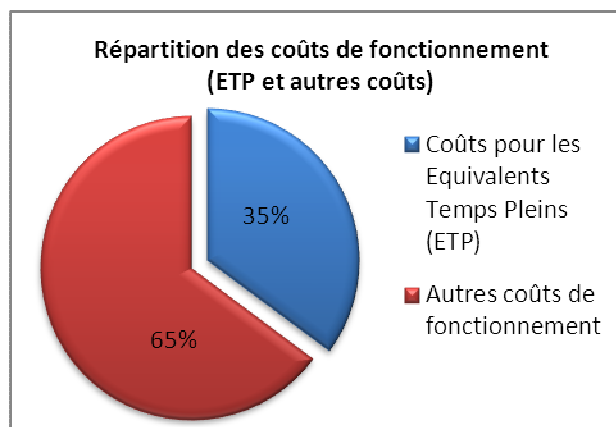


Figure 11 : Proportion des coûts des ETP par rapport aux autres coûts de fonctionnement de la stratégie du SAGE Allier Aval

Plus d'1/3 des coûts de fonctionnement sont donc liés à des frais salariaux. Les dépenses en fonctionnement ainsi estimées représentent la fourchette haute des coûts envisageables, et ce pour deux raisons :

- la mise en place des mesures dépendra des aides financières possibles (aides qui ne sont pas déduites des coûts affichés),
- certains postes sont déjà existants dans les structures porteuses identifiées, notamment pour les mesures du socle liées à la mise en œuvre des réglementations européenne, nationale et du SDAGE (au sein des services de l'état, des établissements publics, des collectivités...).

Ainsi, il est important de noter que les efforts financiers à fournir seront très certainement inférieurs à ceux affichés dans cette présente analyse.

Plus précisément, la répartition des équivalents temps pleins estimés par types de maîtres d'ouvrage serait la suivante :

Tableau 2. Répartition des ETP par type de maître d'ouvrage

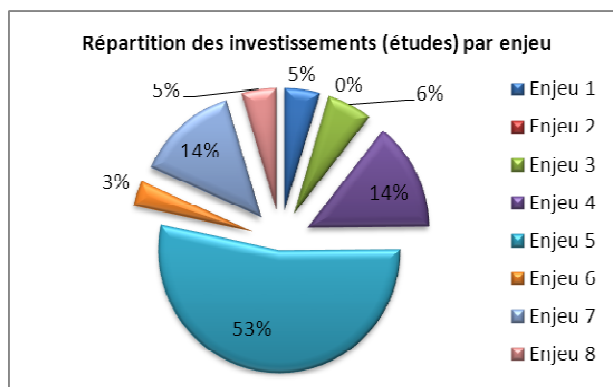
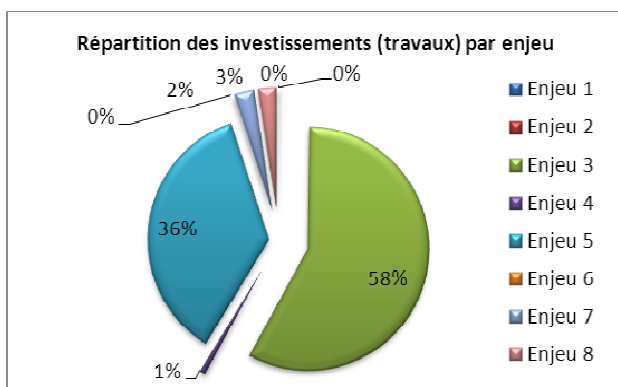
Maîtrise d'ouvrage	Nombre d'ETP
Associations	2
Collectivités	16
Collectivités et/industriels (ou autre privé)	0
Collectivités et/ou associations	4
Entreprises privées	0
Exploitants agricoles	0
Non Identifié (mais à priori maître d'ouvrage public ou structure porteuse de la mise en œuvre du SAGE)	9
Organismes professionnels	12
Particuliers -Privés (par délégation un syndicat d'aménagement de rivières)	0
Services de l'État	3
Structure porteuse de la mise en œuvre du SAGE	5

Les collectivités portant le plus grand nombre de mesures (cf. Paragraphe 4.2.1) seront également les maîtres d'ouvrages les plus concernés par les frais d'ETP. L'estimation d'ETP nécessaire pour mettre en œuvre la stratégie par les collectivités s'élève à 16 ETP, suivi par les organismes professionnels¹² (12 ETP) et par les maîtres d'ouvrages qui n'ont pas encore été identifiés (9 ETP).

• **Zoom sur les coûts d'investissements**

Les coûts d'investissement ont été divisés en 2 sous catégories :

- le coût des études (2,5 %) : études préalables, expertises, plaquettes de communication,
- le coût des travaux (97,5 %) : travaux de tout genre et achat de matériel.



Les travaux représentent logiquement la grande part des coûts d'investissement. Plus précisément, la répartition des coûts d'investissement « études » et « travaux » par enjeu est représentée sur les graphes ci-dessus.

¹² Les organismes professionnels les plus concernés par ces frais d'ETP sont les chambres d'agriculture et les organismes professionnels du tourisme, qui se verront attribuer des fonctions d'animation, de sensibilisation et de diagnostic.

Les coûts estimatifs de la stratégie du SAGE Allier aval :

- Le coût global de la stratégie a été estimé à **358 611 000 €** dont 91 % liés aux coûts d'investissement et 9 % aux frais de fonctionnement.
- Le socle représente de loin le scénario le plus coûteux, sa mise en œuvre s'élève à 96 % du coût total de la stratégie.
- La part des coûts liés aux **mesures dites réglementaires** (impératives pour respecter la réglementation en vigueur, le SDAGE et les objectifs DCE) est très importante, elle représente **91 % des efforts financiers** (soit 324 650 000 €) à fournir pour mettre en œuvre la stratégie ; 5 % des coûts (soit 17 938 000 €) sont liés aux mesures essentielles pour accompagner la réglementation et enfin, seulement 4 % des coûts (soit 16 022 500 €) sont liés à des mesures qui constituent « la plus-value » apportée par le SAGE (Scénarios 1, 2 et 3).
- L'estimation des frais de fonctionnement est très certainement surestimée, elle ne tient pas compte des financements et aides financières ni des postes déjà existants dans les structures porteuses.
- Les coûts d'investissements sont majoritairement liés aux coûts des travaux à réaliser 97,5 % ; seulement 2,5 % sont consacrés à la réalisation d'études. Une grande incertitude sur ces estimations existe, en l'absence d'étude préalable qui précise les travaux.

5.1 Annexe 1 : Rappel des 8 enjeux du SAGE, de leur niveau de priorité, et de la plus value du SAGE sur chacun d'entre eux

Thématique	Enjeu	Niveau de priorité (Diagnostic)	Plus-value (scénario tendanciel)
Gestion quantitative	Enjeu 1 - Gérer les besoins et les milieux dans un objectif de satisfaction et d'équilibre à long terme	Particulièrement essentiel	Très forte
	Enjeu 2 - Préparer la gestion de crise en cas d'étiage sévère et de sécheresse	Essentiel	Très forte
	Enjeu 3 - Vivre avec/à côté de la rivière en cas de crue	Moins essentiel	Forte
Gestion qualitative	Enjeu 4 - Restaurer et préserver la qualité de la nappe alluviale de l'Allier afin de distribuer une eau potable à l'ensemble des usagers du bassin	Particulièrement essentiel	Moyenne
	Enjeu 5 - Restaurer les milieux aquatiques dégradés afin de tendre vers le bon état écologique et chimique demandé par la Directive Cadre sur l'Eau	Essentiel	Forte
	Enjeu 6 - Empêcher la dégradation, préserver, voire restaurer les têtes de bassin	Moins essentiel	Très forte
Gestion et valorisation des cours d'eau et milieux aquatiques	Enjeu 7 - Maintenir les biotopes et la Biodiversité	Essentiel	Forte
Dynamique fluviale	Enjeu 8 - Préserver et restaurer la dynamique fluviale de la rivière Allier en mettant en œuvre une gestion différenciée suivant les secteurs	Particulièrement essentiel	Très forte

5.2 Annexe 2 : Synthèse des résultats des questionnaires par catégorie d'usagers

Collectivités : 12 questionnaires						Vers des scénarios plus ambitieux...	
Résultats exprimés en %	SoCLE	Scénario 1	Scénario 2	Scénario 3	Sans réponse	Les freins mis en évidence pour mettre en œuvre un scénario d'ambition plus fort	Des mesures ou concepts des scénarios d'ambition supérieurs qui intéressent les usagers
Global	17	0	41	17	25		

Enjeu 1 : gestion quantitative	25	8	42	25	0	<p>Scénario 2 :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Surcoût important - Mesure 1.2.2 : Problème d'identification de la maîtrise d'ouvrage pour les interconnexions AEP - Sous-représentation des professionnels agricoles <p>Scénario 3 :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Surcoût important - Mesure 1.1.4bis : Difficile de créer un organisme type « organisme unique » tous usages - Mesure 3.4b.3 : Difficile à réaliser - Impacts importants pour les agriculteurs 	<p>Scénario 2 :</p> <p>Plus complet</p> <ul style="list-style-type: none"> - Mesure 7.5a.3 : Renforcement de la protection des ZHIEP et ZSGE <p>Scénario 3 :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Mesure 1.1.4bis : Création d'un organisme type « organisme unique » tous usages - Mesures 1.3b.4 et 1.3b.5 : Économies d'eau dans le secteur agricole - Mesure 3.4b.3 : Conserver les zones d'infiltration naturelle
Enjeu 2 : Gestion crise	42	0	58	0	0	<p>Scénario 2 :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Surcoût de fonctionnement important - Faible plus-value (notamment en Haute-Loire) 	
Enjeu 3 : Inondation	33	9	33	25	0	<p>Scénario 2 :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Surcoût important <p>Scénario 3 :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Mesure 3.4b.3 : Difficile à réaliser - Faible plus-value 	<p>Scénario 2 :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Mesure 3.4b.2 : Limiter le ruissellement en zone agricole - Mesures 7.5a.3, 7.5a. 5 et 7.5c.1 : Protection des ZH et sensibilisation <p>Scénario 3 :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Mesure 3.4a.3 : Instaurer des champs d'expansion - Mesure 3.4b.3 : Conserver les zones d'infiltration naturelles - Mesure 7.5a.4 : Favoriser l'acquisition de ZH
Enjeu 4 : Nappe alluviale	33	0	42	17	8	<p>Scénario 3 :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Surcoût trop important - Faible acceptabilité des contraintes - Impacte fortement le développement économique - Mesure 4.3a.7 : Faisabilité faible en raison des impacts sur le réseau routier et du manque de foncier - Problème de gouvernance 	<p>Scénario 2 :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Mesure 4.3a.5 : Limiter les impacts des carrières sur la qualité de la nappe alluviale <p>Scénario 3 :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Mesure 1.3b.4 : Efficience des systèmes d'irrigation - Mesure 1.3b.5 : Baux « irrigation »
Enjeu 5 : Objectif DCE	33	0	50	17	0	<p>Scénario 3 :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Surcoût important - Contraintes de faisabilité technique - Mesure 5.2d.2 : Sites contaminés - Mesure 5.3b.5 : Renaturation des cours d'eau en zone urbaine 	<p>Scénario 2 : Mesures 5.3e.5 et 5.3e.6 : Limiter création de nouveaux ouvrages et sensibiliser les propriétaires</p> <p>Scénario 3 :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Mesure 5.3b.5 : Renaturation des cours d'eau en zone urbaine - Mesure 5.2a.4 : Prise de compétence des SPANC - Mesure 5.2b.6bis : Améliorer la gestion des effluents des producteurs fromagers
Enjeu 6 : Tête de Bassin versant	17	17	41	25	0	<p>Scénario 2 :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Surcoût important - Mesures trop contraignantes pour le développement économique et touristique et ainsi difficiles à faire accepter - Enjeu moins essentiel <p>Scénario 3 :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Surcoût important - Mesures trop contraignantes pour le développement économique et touristique et ainsi difficiles à faire accepter - Enjeu moins essentiel - L'acquisition de ZH ne résout pas le problème général des ZH 	<p>Scénario 2 :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Mesures 7.5a : Protéger les ZH <p>Scénario 3 :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Mesure 6.1b.2 : Augmentation des ressources financières (solidarité amont-aval) - Mesure 7.5a.4 : Favoriser acquisition de ZH

Enjeu 7 : Biotope et biodiver sité	17	17	41	17	8	<p>Scénario 2 :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Surcoût important - Mesures trop contraignantes pour le développement économique et touristique et ainsi difficiles à faire accepter <p>Scénario 3 :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Identification de la maîtrise d'ouvrage - Contraignant pour le développement économique d'un tourisme vert 	<p>Scénario 2 :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Mesure 7.2c.2 : Réhabiliter les gravières - Mesures 7.5 : Gestion et protection des ZH - Mesures 7.6 : Développement touristique respectueux <p>Scénario 3 :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Mesure 7.1b.1 : Éducation à l'environnement - Mesures 7.3 : Agir contre espèces envahissantes (dommage d'attendre le SC3 pour sensibiliser le grand public : base de la démarche de lutte) Mesure 7.4b.1 : Prise en compte des corridors dans les documents d'urbanisme - Mesures 7.5 : Gestion et protection des ZH - Mesures 7.6 : Développement touristique respectueux (valorisation paysagère)
Enjeu 8 : Dynamique fluviale	17	17	33	25	8	<p>Scénario 1 : Mesure 8.1.5 : Perte de l'outil de production pour les agriculteurs</p> <p>Scénario 2 :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Coût important et déjà partiellement pris en charge par l'enjeu 4 <p>Scénario 3 :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Acceptabilité et faisabilité difficile - Mesure 8.1.5 bis : Perte de l'outil de production pour les agriculteurs 	<p>Scénario 2 :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Mesure 8.2.3 : Restauration des milieux dans zones prioritaires - Mesure 8.4.2 : Gestion des anciennes gravières
Stratégie souhaitée par les usagers							
<p>L'analyse des questionnaires renseignés par les collectivités ne permet pas d'identifier une stratégie unique et consensuelle, les avis sont partagés entre le socle, les scénarios 2 et 3. Néanmoins, même si le scénario 2 remporte le plus d'avis pour l'ensemble des enjeux, 3 grands types de réponses se dégagent :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Pour 2 collectivités, la stratégie souhaitée se limite au socle pour tous les enjeux, scénario jugé suffisamment efficace et déjà très impactant en terme de réglementation à instaurer. - À l'inverse, pour 7 collectivités, le scénario 2 est le scénario global retenu <i>a minima</i>. Le choix de ces collectivités est souvent justifié par l'efficacité des mesures et le niveau de priorité de l'enjeu. La stratégie repose sur un SAGE volontaire et ambitieux qui applique une gouvernance unique et partagée et qui combine des moyens d'application incitatifs et coercitifs, tout en renforçant la sensibilisation et l'accompagnement des acteurs dans la prise en compte de l'enjeu « Eau » notamment dans les documents d'urbanisme et de planification. - Enfin, pour 3 collectivités, la stratégie est partagée entre le socle (enjeux 2, 3 et 4) et les scénarios 1 et 2 (enjeux 1, 5, 6, 7 et 8). Ces collectivités sont très attentives à l'efficacité des mesures au regard des coûts engagés et des contraintes réglementaires. La stratégie souhaitée du SAGE doit alors garantir une politique alliant la préservation/restauration environnementale du territoire avec le développement économique et la stratégie d'aménagement de ce même territoire. <p>Il est à noter qu'une collectivité n'a pas souhaité prendre position pour les enjeux 4 et 8 relatifs à la nappe alluviale et la dynamique fluviale de l'Allier, car elle est située en tête de bassin et n'est ainsi pas directement concernée par ces enjeux.</p>							

Industriels = 4 questionnaires					Vers des scénarios plus ambitieux...	
Résultats exprimés en %	Socle	Scénario 1	Scénario 2	Scénario 3	Les freins mis en évidence pour mettre en œuvre un scénario d'ambition plus fort	Des mesures ou concepts des scénarios d'ambition supérieurs qui intéressent les usagers
Global	75	0	0	0		-
Enjeu 1 : gestion quantitative	25	75	0	0	Scénario 1 : Surcoût important Scénario 2 : - Surcoût important - Mesure 1.1.3 : Stations (complémentaires aux points nodaux) existantes, mais non entretenues	Scénario 2 : Mesures 1.3a.2, 1.3b.3 et 1.3c.1 : Promotion de pratiques économes
Enjeu 2 : Gestion crise	75	0	25	0	Scénario 2 : - Surcoût important - Mesure 1.1.3 : Stations (complémentaires aux points nodaux) existantes, mais non entretenues	
Enjeu 3 : Inondation	75	25	0	0	Scénario 1 : Mesure 3.1.2 : Très coûteuse alors que les enjeux restent faibles pour les industriels	Scénario 2 : Mesure 3.4b.4 : Schéma directeur d'eaux pluviales
Enjeu 4 : Nappe alluviale	100	0	0	0	- Mesures 4.3 : Coût excessif, frein pour le développement économique local, sans concourir significativement à l'atteinte de l'objectif Scénario 1 : - Mesure 8.1.5 : Trop contraignante pour le développement économique de l'Allier (construction d'ouvrages RN7 par exemple)	Scénario 2 : Mesure 4.1b.1 : Identifier captages stratégiques et mettre en place programme d'action
Enjeu 5 : Objectif DCE	100	0	0	0	Scénario 1 : - Surcoût important - Mesure 5.1.2 : Difficilement réalisable en période de crise Scénario 2 : - Surcoût important - Trop pénalisant pour le développement touristique du territoire	Scénario 1 : Mesure 5.1.2 : Mise en réseau des acteurs - Scénario 2 et 3 : - Mesure 5.2 : Amélioration des connaissances sur les rejets des STEP
Enjeu 6 : Tête de Bassin versant	75	25	0	0	Scénario 1 : Surcoût important - Mesure 6.1c.2 : Coût important pour un gain environnemental faible Scénario 2 : Trop pénalisant pour l'industrie et le tourisme et l'activité hydroélectrique	
Enjeu 7 : Biotopie et biodiversité	75	25	0	0	Scénario 1 : - Très impactant pour les carrières risquant de compromettre à court terme l'approvisionnement des territoires en matériaux - Mesures 7.4 b : Trop contraignante pour le développement économique Scénario 2 : Trop pénalisant pour le tourisme et les carrières	Scénario 3 : Mesures 7.3a.3, 7.3b.1, 7.3b.2 : Gestion des espèces envahissantes
Enjeu 8 : Dynamique fluviale	100	0	0	0	Scénario 1 : - Surcoût important - Mesure 8.1.5 beaucoup trop contraignante pour le développement économique de l'Allier	Scénario 1 : Mesures 8.1.6 et 8.1.7

Stratégie souhaitée par les usagers

Pour les industriels ayant répondu aux questionnaires, **il y a consensus sur le choix du socle pour les enjeux 4, 5, et 8.** Concernant les enjeux 1, 2, 3, 6 et 7 les avis sont partagés entre le socle et le scénario 1 (et le scénario 2 pour l'enjeu 2). Les scénarios retenus sont principalement justifiés par **le niveau d'effort à fournir pour la mise en œuvre des mesures.** Le socle apparaît déjà être très contraignant. **Plus les scénarios sont ambitieux, plus les impacts financiers seraient importants pour le développement économique de cette activité et disproportionnés au regard des bénéfices environnementaux attendus.**

Ainsi, pour les industriels, la stratégie du SAGE doit, pour permettre la compatibilité de la protection de la ressource en eau avec le développement économique du territoire, limiter au maximum les contraintes qui pénaliseraient cette activité en termes de :

- gestion du développement de l'urbanisation et donc de l'implantation de nouvelles activités industrielles (enjeu 4 et 8)
 - gestion de l'activité des carrières (enjeu 4, 7 et 8)
 - développement touristique sur les têtes de BV et le Val d'Allier (Enjeu 4 et 6)
- développement de l'activité agro-alimentaire directement impactée par les contraintes des agriculteurs (enjeux 1, 2, 5).

Pour la quasi-totalité des enjeux, le socle semble être le scénario répondant le mieux à cette stratégie souhaitée, exceptée pour l'enjeu 1, où le scénario 1 paraît intéressant pour la gestion globale des prélèvements pour l'irrigation.

Agriculteurs : 11 questionnaires						Vers des scénarios plus ambitieux...	
Résultats exprimés en %	Socle	Scénario 1	Scénario 2	Scénario 3	Pas de réponse	Les freins mis en évidence pour mettre en œuvre un scénario d'ambition plus fort	Des mesures ou concepts des scénarios d'ambition supérieurs qui intéressent les usagers
Scénario global	82	0	0	0	18	Pour les agriculteurs, le socle est déjà très contraignant et très coûteux. La profession agricole ne vote pas de scénarios complémentaires venant se surajouter aux mesures du socle pour éviter de disperser les efforts nécessaires sur des mesures non prioritaires et au ratio-coût efficacité peu convaincant. Par ailleurs, de nombreuses mesures contenues dans le socle vont au-delà du réglementaire et de l'obligatoire, ainsi choisir le socle revient à choisir un scénario déjà ambitieux qui donne une plus-value au SAGE.	
Enjeu 1 : gestion quantitative	73	27	0	0	0	Scénario 1 : Mesure 1.1.4 : Il existe déjà un organisme unique sur l'Allier, il serait plus judicieux de créer un organisme unique par département pour des raisons de cohérence territoriale. Socle et Scénario 2 : Mesures 7.5.a qui impliquent la définition des ZHIEP et ZSGE, sont des dispositifs très contraignants. Scénario 3 : Mesure 1.1.4 bis : Crainte de la sous-représentation de la profession agricole dans l'« organisme unique » tous usagers confondus.	Scénario 1 et 3 : Mesure 1.1.4 et 1.1.4 bis : Organisme unique, mais nécessité d'une gouvernance globale où les parties prenantes soient justement représentées en fonction de leur poids économique. Scénario 2 : Promotion des pratiques économes en eau
Enjeu 2 : Gestion crise	100	0	0	0	0	Scénario 2 : - Mesure 1.1.3 : Aurait pu être choisi à condition que les moyens de suivi des stations soient à la hauteur. Or c'est loin d'être le cas avec les stations actuelles. Il faudrait commencer par améliorer l'entretien et le fonctionnement des points existant. - Surcoût important au regard de ce qui est apporté.	
Enjeu 3 : Inondation	100	0	0	0	0	Socle et Scénario 2 : Mesures 7.5.a qui impliquent la définition des ZHIEP et ZSGE, sont des dispositifs très contraignants. Scénario 2 : Ne prend pas en compte les intérêts du monde agricole.	
Enjeu 4 : Nappe alluviale	100	0	0	0	0	Scénario 1 : Mesure 8.1.5 : Le classement en « N » de tout l'espace de mobilité optimum dans les documents d'urbanisme n'est pas acceptable. Il faut privilégier un classement en « A ». Scénario 2 : - Mesure 4.1b.1 : Attention à ne pas aller trop loin. Le 03 a déjà 10 captages prioritaires dont 7 n'ont pas de soucis de qualité - Surcoût excessif Scénario 3 : Mesure 1.3b.5 : « Baux irrigation »	
Enjeu 5 : Objectif DCE	73	18	0	0	9	Scénario 1 : Mesure 5.1.2 : Inquiétude de la représentation des acteurs économiques par rapport aux associations environnementales. Scénario 2 : - Mesures 5.3c.5 et 5.3c.6 sont des points de blocage importants. Le code de l'environnement va déjà très loin et ces petites retenues peuvent contribuer à l'enjeu 1 en soulageant l'AEP en été - Scénario entraîne des coûts importants aux agriculteurs et fige le territoire (étang).	Scénario 1 : Mesure 5.1.2 : Condition de renforcer la représentation des acteurs économiques. Scénario 2 : Mesure 5.2a.3 : Améliorer l'efficacité des stations d'épuration collectives.
Enjeu 6 : Tête de Bassin versant	100	0	0	0	0	Scénario 1 : Mesure 1.1.4 : Il existe déjà un organisme unique sur l'Allier, il serait plus judicieux de créer un organisme unique par département. Scénario 2 : - Trop contraignant pour les agriculteurs - Mesures 5.3c.5 et 5.3c.6 : On s'interdit de créer de la ressource en eau. - Les mesures dites de restauration ne présentent pas d'intérêt au regard de leurs coûts.	
Enjeu 7 : Biotope et biodiversité	82	18	0	0	0	Crainte sur la restauration des zones humides et notamment de devoir restaurer les zones humides dans les terres agricoles cultivées	

Enjeu 8 : Dynamique fluviale	10 0	0	0	0	0	- Coût déjà important du socle Scénario 1 : - Mesure 8.1.5 : Le classement en « N » de tout l'espace de mobilité optimum dans les documents d'urbanisme n'est pas acceptable. Il faut privilégier un classement en « A ». - Mesure 8.1.5 : Crainte de la perte de l'outil de production avec toutes les conséquences économiques qui en découlent (autonomie fourragère, revenu, etc.).	
Stratégie souhaitée par les usagers							
<p>Pour les agriculteurs ou les représentants de la profession agricole ayant participé au questionnaire, il y a consensus sur le choix du socle pour les enjeux 3, 4, 6, 7 et 8. Concernant les enjeux 1 et 5, les avis sont partagés entre le socle et le scénario 1.</p> <p>Pour la profession agricole, le socle semble déjà suffisamment efficace pour répondre aux objectifs du SAGE. Les usagers insistent fortement pour qu'il y ait une vraie place donnée au monde agricole dans la gouvernance. Un partenariat fort avec le monde agricole est attendu. La stratégie du SAGE doit trouver l'équilibre entre le bon état des eaux et le maintien de la compétitivité du territoire en considérant à la fois les enjeux des acteurs économiques, politiques et écologiques pour assurer leur admission. La stratégie devra bien appréhender les problématiques par secteurs géographiques et professionnels en considérant fortement</p> <p>1) les actions déjà mises en place sur le territoire (organisme unique 03, utilisation de pratiques économes en eau ou économe en intrant) et 2) les impacts des mesures pour les exploitations agricoles et les industries agro-alimentaires. Compte tenu des coûts estimés pour le socle et des contraintes fortes que cela entraîne pour les agriculteurs, il s'agira dans le choix de la stratégie de rester « sage » et de ne pas rajouter des contraintes supplémentaires au socle.</p>							

Associations environnementales : 6 questionnaires					Vers des scénarios plus ambitieux...	
Résultats exprimés en %	Socle	Scénario 1	Scénario 2	Scénario 3	Les freins mis en évidence pour mettre en œuvre un scénario d'ambition plus fort	Des mesures ou concepts des scénarios d'ambition supérieurs qui intéressent les usagers
Scénario global	0	0	17	83		
Enjeu 1 : gestion quantitative	0	0	17	83	Scénario 3 : Convaincre et aider les agriculteurs à adopter des protocoles d'arrosages et des cultures plus économes en eau.	Scénario 3 : - Mesures 1.1.4bis, 1.3b4 et 1.3b.5 pour anticiper l'accroissement des besoins en eaux.
Enjeu 2 : Gestion crise	17	0	83			
Enjeu 3 : Inondation	17	0	17	66	Scénario 3 : - Les acquisitions foncières ne sont pas forcément un outil adapté à ce secteur. - Problème de gestion du foncier	Scénario 2 : Prise en compte le risque d'inondation sur tout le bassin (pas seulement secteurs prioritaires) Scénario 3 : Organiser la sur-inondation et l'infiltration naturelle pour limiter l'importance et la vitesse de propagation des crues. Aller au-delà de la réglementation et permettre des mesures pour l'avenir.
Enjeu 4 : Nappe alluviale	0	0	17	83	Scénario 3 : Difficulté technique de mener cette action sur tout le territoire, il serait mieux de se limiter aux voies routières majeures	Scénario 2 : Mesure 4.3a.5 essentielle pour préserver la qualité de la nappe Scénario 3 : - Mesure 1.3b.5 : Baux environnementaux « irrigation » - Lien entre la protection de l'aspect quantitatif et qualitatif de la nappe alluviale de l'Allier - Mesures 4.3a.7 essentielle pour préserver la qualité de la nappe
Enjeu 5 : Objectif DCE	0	0	17	83		Scénario 3 : Mesure 5.2d.2 : Lutte contre la diffusion des micropolluants en particulier d'origine industrielle (sujet souvent ignoré) : Agir dès la source
Enjeu 6 : Tête de Bassin versant	0	0	33	67	Scénario 2 : Problème de gouvernance et gros efforts à mener pour convaincre les éleveurs et les propriétaires d'obstacles.	Scénario 3 : - Mesure 7.4a.4 : Pour une véritable préservation de la capacité des zones humides des têtes de bassins ; - Les coûts supplémentaires du scénario 3 par rapport au scénario 2 sont peu importants.
Enjeu 7 : Biotope et biodiversité	0	0	17	83	Scénario 3 : Surcoût important	Scénario 3 : - Mesures 7.4a.4 et 7.1b.1 : Permettrait l'acquisition de zones humides par les collectivités et permettrait de développer l'éducation à l'environnement
Enjeu 8 : Dynamique fluviale	0	0	17	83		Scénario 3 : - Pas de coûts supplémentaires par rapport au scénario 2 - Permettrait l'acquisition de zones humides par les collectivités - Mesure 8.1.5bis pour prévenir de la densification des infrastructures et bâtiments sur l'espace de mobilité

Stratégie souhaitée par les usagers

Pour les associations environnementales ayant participé au questionnaire, **il y a consensus sur le choix du scénario 3 pour les enjeux 1, 2, 4, 5, 7 et 8.** Concernant les enjeux 3 et 6, les avis sont plus partagés.

Les scénarios retenus sont souvent justifiés par **l'efficacité des mesures**. Le scénario 2 est choisi a minima, car il apporte une vraie plus-value et permet de **satisfaire fortement de nombreux objectifs** comme pour l'enjeu 1, 5 et 6. Les choix sur le scénario 3 sont justifiés, car il permet de **considérer des points trop souvent ignorés** comme dans l'enjeu 5 ou encore d'apporter une **vision à long terme** comme dans l'enjeu 1, 2, 3, 8. De plus, l'ensemble des usagers s'accorde sur le fait que la **dynamique fluviale est à la base de tous les autres enjeux** (ressource en eau, crues, milieux naturels), et insiste fortement sur les liens entre la dynamique fluviale, nappe alluviale et sur l'importance préservation de la quantité d'eau pour préserver la qualité de l'eau. Ainsi, pour les associations environnementales, la stratégie du SAGE doit, pour être un outil de développement durable, être basée sur **les scénarios les plus ambitieux**, permettant de garantir et de préserver la quantité et la qualité de l'eau sur le long terme. Pour fonctionner et répondre à cet objectif global, le SAGE devrait être mis en œuvre dans le cadre d'une **gouvernance unique** rassemblant l'ensemble des acteurs ce qui permettrait de rompre avec une logique de statu quo inefficace. Cette ambition collective, ferait émerger une prise de conscience par tous que l'eau est rare et correspond à un bien commun et permettrait à terme un retour payant pour l'ensemble du territoire et ses populations.

Particuliers = 1 questionnaire				Vers des scénarios plus ambitieux...		
Résultats exprimés en %	Socle	Scénario 1	Scénario 2	Scénario 3	Les freins mis en évidences pour mettre en œuvre un scénario d'ambition plus fort	Des mesures ou concepts des scénarios d'ambition supérieurs qui intéressent les usagers
Global	0	0	0	100		
Enjeu 1 : gestion quantitative	0	0	100	0	Scénario 3 : Surcoût très important pour les collectivités, donc pour les citoyens consommateurs	Scénario 3 : - Mesure 1.3b.4 : Améliorer l'efficience des systèmes d'irrigation - Mesure 3.4b.3 : Conserver les zones d'infiltration naturelles
Enjeu 2 : Gestion crise	0	0	100	0		
Enjeu 3 : Inondation	100	0	0	0	Scénario 2 : Surcoût trop important pour les collectivités	Scénario 2 : - Mesure 7.5c.1 : Sensibiliser les acteurs à l'importance des zones humides
Enjeu 4 : Nappe alluviale	0	0	0	100		
Enjeu 5 : Objectif DCE	0	0	0	100		
Enjeu 6 : Tête de Bassin versant	0	0	0	100		
Enjeu 7 : Biotope et biodiversité	0	0	0	100		
Enjeu 8 : Dynamique fluviale	0	0	0	100		
Stratégie souhaitée par les usagers						
<p>Un seul questionnaire a été renseigné par les particuliers, il s'agit de l'association Consommation Logement Cadre de Vie représentant les citoyens de la région Auvergne. Pour cette association, les scénarios retenus sont souvent justifiés par l'efficacité des mesures et surtout par le principe de « pollueur-payeur ». La quasi-totalité des scénarios choisis sont les plus ambitieux (enjeux 2, 4, 5, 6, 7 et 8). En revanche, pour des raisons de surcoûts trop importants, les choix pour les enjeux 1 et 3 se limitent respectivement au scénario 2 et au socle, car ces scénarios permettent de répondre suffisamment fortement à la plupart des objectifs et apportent une réelle plus-value au SAGE.</p> <p>Ainsi, pour les représentants des consommateurs, la stratégie du SAGE doit rapidement répondre aux objectifs de bon état écologique des eaux afin que les consommateurs ne soient pas impactés par les pénalités de l'Europe si les objectifs n'étaient pas respectés. Pour ce faire, le SAGE doit être très ambitieux et viser les activités qui sont à la fois consommatrices et polluantes d'eau. Celles-ci doivent montrer l'exemple et faire de gros efforts financiers afin que les citoyens ne soient pas pénalisés en bout de chaîne via la hausse du prix de leur facture d'eau.</p>						

5.3 Annexe 3 : Confrontation des arguments des acteurs par enjeu et stratégie consensuelle qui se dégage et retenue par le bureau de la CLE

Rappel du niveau de priorité et de la plus-value du SAGE	moyenne des réponses par catégorie d'usagers en %				Arguments et position des usagers	Scénario ayant le meilleur compromis				Justification du choix du scénario par le bureau de la CLE
	Socle	Scénario 1	Scénario 2	Scénario 3		Socle	Scénario 1	Scénario 2	Scénario 3	
Enjeu 1 : Gestion quantitative	21	18	43	18	<p>Collectivités : L'avis est très partagé, mais le scénario 2 est le plus désiré. Malgré son surcoût très important à la charge des collectivités, ce scénario est plus complet en termes d'économie d'eau, de gestion des zones humides et apporte une vision à long terme. Il reste néanmoins un problème de faisabilité pour mettre en œuvre la mesure 1.2.2 du scénario 2 (interconnexions des réseaux AEP) qui inquiète les collectivités ; la maîtrise d'ouvrage est difficilement identifiable à ce stade.</p> <p>Agriculteurs : Volonté majoritaire de conserver le socle compte tenu des coûts déjà importants de ce scénario et des dispositifs très contraignants impliqués par les mesures 7.5 (gestion des ZHIEP et ZSGE). Le scénario 1 suscite des craintes dans la mesure où il existe déjà un organisme sur l'Allier et qu'il serait malvenu de le remettre en cause. Le scénario 2 n'est pas souhaité, car le socle est déjà suffisamment contraignant, excepté pour les mesures de promotion des pratiques économes en eau jugées intéressantes. Enfin, les agriculteurs craignent que la gouvernance de la mesure 1.1.4bis du scénario 3 ne représente pas suffisamment la profession agricole.</p> <p>Industriels : Volonté majoritaire d'aller jusqu'au scénario 1, la création d'un organisme unique est très intéressante si elle est étendue aux autres départements sans remettre en cause ce qui existe déjà dans l'Allier. Aucun industriel ne souhaite retenir le scénario 2 compte tenu des coûts et des impacts du socle déjà jugés très importants. Certains industriels restent néanmoins intéressés par la promotion de pratiques plus économes (1.3a.2, 1.3b.3 et 1.3c.1 du sc2).</p> <p>Associations : Le scénario 3 est le plus largement préféré afin de satisfaire un équilibre quantitatif sur le long terme, avec une gouvernance unique des prélèvements tous usages et toutes ressources confondues (1.1.4bis). Des mesures particulières sont également jugées essentielles : 1.3b.4 et 1.3b.5 pour anticiper l'accroissement des besoins en eau.</p> <p>Particuliers : Pour CLCV, c'est le scénario 2 qui est retenu, le scénario 3 présente un surcoût très important pour les collectivités. Toutefois, les mesures 1.3b.4 et 3.4b.3</p>					<p>Point de blocage essentiel : Coût très important des mesures 1.2.1 et 1.2.2 Problème de maîtrise d'ouvrage pour la mesure 1.2.2 (interconnexions AEP) Mesure 1.1.4 sc1 : à condition de ne pas supprimer l'organisme unique qui existe déjà sur l'Allier Mesures 7.5 : Contraintes de gestion des zones humides pour l'activité agricole Argument commun : la mise en œuvre de la mesure 1.14bis peut être très intéressante si l'ensemble des parties prenantes est justement représenté, en fonction de leur poids économique (agriculture, industrie, collectivité...)</p>
Enjeu particulièrement essentiel	Plus-value très forte									<p>Vu la priorité de l'enjeu (particulièrement essentiel) et les arguments des usagers, le scénario 2 est retenu par le bureau de la CLE. Il permet d'être très efficace en termes de promotion d'économies d'eau, de protection des zones humides et enfin il préconise la réalisation d'interconnexions des réseaux AEP. Le coût n'apparaît pas être un point de blocage essentiel, puisque les mesures représentant les coûts les plus importants sont des mesures obligatoires (1.2.1) et essentielles (1.2.2). Pour limiter les impacts financiers, les secteurs en déficit quantitatif chronique devront être ciblés en priorité. Les contraintes liées à la gestion des zones humides (7.5a.3 et 7.5c.1) sont jugées très importantes pas les agriculteurs, celles-ci pourraient alors être supprimées du scénario 2.</p>

Rappel du niveau de priorité et de la plus-value du SAGE		moyenne des réponses par catégorie d'usagers en %				Arguments et position des usagers	Scénario ayant le meilleur compromis				Justification du choix du scénario par le bureau de la CLE
		Socle	Scénario 1	Scénario 2	Scénario 3		Socle	Scénario 1	Scénario 2	Scénario 3	
						du scénario 3 sont jugées intéressantes.					Enfin, la problématique de maîtrise d'ouvrage des mesures 1.1.4 et 1.2.2 (des sc1 et sc2) doit être clarifiée autant que possible (discussion sur les différentes opportunités).
Enjeu 2 : Gestion de Crise		55		45		<p>Collectivités, Associations et Particuliers : Volonté d'anticiper au maximum la gestion de crise en améliorant le niveau de connaissance, grâce à la mise en œuvre du scénario 2.</p> <p>Agriculteurs et Industriels : Volonté de rester sur le socle et de ne pas mettre en place de nouvelles stations de mesures (1.1.3 du sc2). Il serait préférable de commencer par améliorer l'entretien et le fonctionnement des stations existantes avant de vouloir en créer des nouvelles.</p>					<p>Point de blocage essentiel : mesure 1.1.3 : surcote important alors qu'il existe des stations qui ne sont pas entretenues et qui permettraient d'améliorer le niveau de connaissance.</p> <p>Lien avec d'autres mesures : Lien avec la création de l'organisme unique (1.1.4 du sc 1) pour une optimisation de la gestion des prélèvements.</p> <p>Vu la priorité de l'enjeu (essentielle) et le faible effort à fournir pour réaliser le scénario le plus ambitieux, le scénario 2 est retenu par le bureau de la CLE. Ce scénario permet de combler les manques de connaissances et ainsi de rendre plus efficace la gestion de crise par anticipation. Le bureau de la CLE rappelle que la mesure 1.1.3 prévoit l'identification des besoins sur le territoire et un diagnostic préalable des stations non suivies à ce jour, afin de savoir si elles peuvent ou non être remises en services. Cette première partie de la mesure permet ainsi de répondre à la crainte des agriculteurs de voir la création de nouvelles stations sans valoriser celles qui sont déjà en place.</p>
Enjeu essentiel	Plus-value très forte										
Enjeu 3 : Inondation		54	6	25	15	<p>Collectivités : L'avis est très partagé, mais le socle et le scénario 2 comptent le plus d'avis favorables. Les surcoûts du scénario 2 sont toutefois jugés trop importants par certaines collectivités. La plus-value du scénario 3 semble faible et difficile à réaliser (3.4b.3). Mis à part ces difficultés techniques, les mesures du scénario 3 sont retenues comme intéressantes. Les mesures s'attachant à la protection des zones humides et concernant le secteur agricole dans le sc2 sont trouvées intéressantes (3.4b.2, 7.5a.3, 7.5a.5 et 7.5c.1).</p> <p>Agriculteurs : Volonté majoritaire de conserver le socle, le scénario 2 ne considérant pas les intérêts du monde agricole. Aussi les mesures 7.5a du socle (ZHIEP, ZSGE) semblent déjà être un point de blocage, car elles seraient très contraignantes pour la</p>					<p>Points de blocage essentiels : Coûts et impacts du scénario 2 sur les agriculteurs et les collectivités.</p> <p>Arguments communs : Difficulté de réalisation du scénario 3 même s'il paraît intéressant.</p> <p>Contradiction des usagers : Intérêt pour les mesures agricoles et de conservation des zones humides (dans le sc2) par tous les usagers sauf les agriculteurs.</p>

Rappel du niveau de priorité et de la plus-value du SAGE		moyenne des réponses par catégorie d'usagers en %				Arguments et position des usagers	Scénario ayant le meilleur compromis				Justification du choix du scénario par le bureau de la CLE
		Socle	Scénario 1	Scénario 2	Scénario 3		Socle	Scénario 1	Scénario 2	Scénario 3	
Enjeu moins essentiel	Plus-value forte					<p>profession agricole.</p> <p>Industriels : Volonté majoritaire de conserver le socle, le scénario 1 est très coûteux alors que les enjeux restent faibles pour les industriels. Toutefois, l'avis n'est pas unanime et certains industriels (25 %) iraient jusqu'au scénario 1. La mesure 3.4b.4 (sc2) est jugée intéressante.</p> <p>Associations : Volonté majoritaire d'aller jusqu'au scénario 3 dans le but de mettre en place des solutions sur le long terme (infiltration naturelle), mais l'avis est partagé avec le socle et le scénario 2, se justifiant par la nature des outils proposés dans le scénario 3 : l'acquisition foncière ne serait pas adaptée à l'objectif et il y aurait un problème de gestion du foncier.</p> <p>Particuliers : Pour CLCV, c'est le socle qui est retenu, le scénario 2 a des coûts et impacts trop importants pour les collectivités. Toutefois, la mesure 7.5c.1 (sc2) est jugée intéressante.</p>					<p>Vu la priorité de l'enjeu (moins essentiel) et les arguments des usagers, le scénario 1 est retenu par le bureau de la CLE. Les priorités du SAGE sur cet enjeu sont de mettre en place les mesures du socle. Les mesures concernant l'identification, la restauration et l'instauration des champs d'expansion des crues (répartis dans le socle, scénario 2 et scénario 3) sont jugées importantes par le bureau, car concours à une meilleure protection des risques d'inondation et apportent une plus value au SAGE, car elles ne sont pas préconisées par la réglementation. Cependant, pour limiter l'atteinte des intérêts des agriculteurs, le bureau se limite à l'identification des champs d'expansion de crue (3.4a.1, socle), qui est la première étape de connaissance avant l'instauration des champs d'expansion au niveau réglementaire. La mesure du scénario 1 est déjà en cours de réflexion sur le territoire, ainsi cette mesure est intégrée à la stratégie.</p>
Enjeu 4 : Nappe alluviale		56	0	10	33	<p>Collectivités : L'avis est très partagé, mais le scénario 2 compte le plus d'avis favorables. La mesure 4.3a.5 sur les anciennes carrières (sc2) et les mesures 1.3b.4 1.3b.5 sur l'irrigation (sc3) sont néanmoins retenues comme intéressantes. Les contraintes de mise en œuvre, les coûts et les impacts du scénario 3 ressortent plus particulièrement pour ne pas retenir ce scénario.</p> <p>Agriculteurs : Le socle est retenu à l'unanimité. La mesure 8.1.5 du scénario constitue une crainte pour les agriculteurs qui se verraient perdre leur outil de</p>					<p>Points de blocage essentiels : mesure 8.1.5 est trop contraignante pour les agriculteurs et les industriels</p> <p>Contradiction des usagers : au moins 3 mesures jugées importantes pour des acteurs, mais considérées comme un frein par d'autres : mesures 1.3b.5 et 4.3a.5 et 4.3a.7.</p>

Rappel du niveau de priorité et de la plus-value du SAGE		moyenne des réponses par catégorie d'usagers en %				Arguments et position des usagers	Scénario ayant le meilleur compromis				Justification du choix du scénario par le bureau de la CLE			
		Socle	Scénario 1	Scénario 2	Scénario 3		Socle	Scénario 1	Scénario 2	Scénario 3				
Enjeu particulièrement essentiel	Plus-value moyenne					production. Les mesures agricoles des scénarios supérieurs sont limitantes pour atteindre les scénarios 2 et 3 (en particulier, les mesures 4.1b.1 et 1.3b.5). Industriels : Volonté de rester sur le socle, l'impact de la mesure 8.1.5 (sc1) constitue une réelle crainte pour les industriels. Il est également considéré que les mesures 4.3 sont un frein au développement économique local. Certains industriels restent néanmoins intéressés par la mesure 4.1b.1 du scénario 2. Associations : Le scénario 3 est plus largement préféré afin de renforcer les mesures permettant de préserver l'aspect quantitatif de la nappe (1.3b.5). Des mesures particulières sont également jugées essentielles : 4.3a.5 et 4.3a.7. Particuliers : scénario 3					Vu la priorité de l'enjeu (particulièrement essentiel) et les liens avec l'enjeu dynamique fluviale, le scénario 3 est retenu par le bureau de la CLE (intégrant la mesure 4.3a.5 jugée très importante). Le bureau de la CLE rappelle que la mise en œuvre de la mesure 1.3b.5 du scénario 3 est basée sur du volontariat et qu'elle ne pourrait être imposée aux agriculteurs. Par ailleurs, la mesure 4.3a.7 ne saurait être suffisante pour les voies principales et doit alors être mise en place dans les zones à risque pour être réellement efficace (l'identification des zones est prévue dans la première partie de la mesure). La mesure 8.1.5 sera clarifiée comme dans l'enjeu 8 (voir enjeu 8).			
Enjeu 5 : Objectif DCE						Collectivités : L'avis est très partagé, mais le scénario 2 compte le plus d'avis favorables. Le scénario 3 est limitant de par ses surcoûts et ses contraintes de faisabilité techniques (5.2d.2 et 5.3b.5), mais pour autant ces mesures intéressent les collectivités (5.3b5, 5.2a.4 et 5.2b.6bis). Les usagers ayant choisi le socle expriment aussi un intérêt pour les mesures 5.3e.5 et 5.3e.6 du scénario 2. Agriculteurs : Volonté majoritaire de conserver le socle. Toutefois l'avis n'est pas unanime et quelques agriculteurs souhaiteraient le scénario 1. Des retenues sur ce scénario sont cependant exprimées : ce scénario ne serait acceptable que si les acteurs économiques y sont justement représentés. Les mesures 5.3.c5 et 5.3c.6 sont les principaux freins du scénario 2. La mesure 5.2a.3 du scénario 2 intéresse ces usagers. Industriels : Le socle est choisi à l'unanimité, les surcoûts des autres scénarios étant considérés comme trop importants. La mise en réseau d'acteur est jugée intéressante, mais difficilement réalisable en période de crise. Le scénario 2 est jugé trop pénalisant pour le développement touristique du territoire. Les mesures 5.2 des scénarios 2 et 3 sur l'amélioration des connaissances sur les rejets des STEP sont jugées pertinentes. Associations : Volonté majoritaire d'aller jusqu'au scénario 3 afin de considérer des points qui sont trop souvent ignorés (5.2d.2 micropolluants). Particuliers : Scénario 3								Points de blocage essentiels : Les surcoûts et impacts du scénario 2 pour les agriculteurs et les industriels et les surcoûts et les contraintes de faisabilité du scénario 3.
Enjeu essentiel	Plus-value forte	51	3	11	33					Vu l'effort à fournir pour réaliser le socle, le scénario 1 est retenu par le bureau de la CLE. Même si l'enjeu est jugé essentiel, le bureau souhaite rester sur la réalisation du scénario 1 afin d'assurer son efficacité réelle. Le scénario 1 permet d'assurer la mise en œuvre du socle ainsi sa réalisation ne doit pas être empêchée. Le SAGE pourra toutefois, lors de la rédaction de son PAGD, faire des recommandations allant dans le sens des mesures du scénario 2 et 3. Les actions de communication locale pourraient conseiller la réalisation des mesures du scénario 2 et 3.				

Rappel du niveau de priorité et de la plus-value du SAGE		moyenne des réponses par catégorie d'usagers en %				Arguments et position des usagers	Scénario ayant le meilleur compromis				Justification du choix du scénario par le bureau de la CLE
		Socle	Scénario 1	Scénario 2	Scénario 3		Socle	Scénario 1	Scénario 2	Scénario 3	
Enjeu 6 : Tête de bassin versant		32	7	29	32	<p>Collectivités : L'avis est très partagé, mais le scénario 2 compte le plus d'avis favorables, car il apporte une forte plus-value par rapport au socle. Les 2 mesures 6.1b.2 et 7.5a.4 (sc3) sont néanmoins retenues comme intéressantes, mais difficilement réalisables (acceptabilité et gouvernance).</p> <p>Agriculteurs : Volonté de rester sur le socle compte tenu des coûts et des contraintes déjà importants. Le scénario 1 n'est pas souhaité pour les mêmes raisons que dans l'enjeu 1 (1.1.4 sc1). Le scénario 2 est jugé encore plus contraignant, notamment à cause des mesures 5.3c.5 et 5.3c.6 (gestion des plans d'eau) condamnant toute nouvelle possibilité de créer de la ressource en eau.</p> <p>Industriels : Volonté de rester sur le socle, la mesure 6.1c.2 du scénario 1 étant jugée peu efficace au regard des coûts qu'elle engage, et le scénario 2 beaucoup trop contraignant pour le développement de l'industrie, du tourisme et de l'activité hydro-électrique.</p> <p>Associations : Volonté majoritaire d'aller jusqu'au scénario 3, la mesure 7.4a.4 est jugée particulièrement efficace, et les coûts supplémentaires par rapport au scénario 2 sont peu importants.</p> <p>Particuliers : Scénario 3</p>					<p>Contradiction des usagers : mesure 7.5a.4 (acquisition de zones humides) est jugée importante pour certains acteurs, mais considérée comme un frein par d'autres.</p> <p>Vu la plus-value apportée au SAGE sur cet enjeu (plus-value très forte) et la volonté des acteurs à préserver les têtes de bassin, le scénario 2 est retenu par le bureau de la CLE. Ce scénario permet de traiter efficacement l'ensemble des objectifs de l'enjeu et apporte une très forte valeur ajoutée au socle et au scénario 1 en renforçant la réglementation, les actions de restauration et la communication. Les secteurs prioritaires mis en évidence dans l'inventaire et le plan de gestion des têtes de bassin pourront être ciblés en priorité pour limiter les impacts financiers des mesures.</p>
Enjeu moins essentiel	Plus-value très forte										
Enjeu 7 : Biotope et biodiversité		29	27	10	33	<p>Collectivités : L'avis est très partagé, mais le scénario 2 compte le plus d'avis favorables, l'enjeu est jugé très important par les collectivités, car il est bien plus large que la simple entrée « eau ». Il apparaît regrettable que les mesures 7.3 relatives à la gestion des espèces envahissantes et 7.1b.1 sur la sensibilisation du grand public n'apparaissent qu'à partir du scénario 3, car jugées très intéressantes.</p> <p>Agriculteurs : Volonté majoritaire de rester sur le socle, scénario déjà très contraignant pour les agriculteurs qui formulent des craintes pour la mise en œuvre des mesures de gestion et restauration des zones humides (7.5 du socle), notamment sur les terres agricoles cultivées.</p> <p>Industriels : Volonté de rester sur le socle, les scénarios supérieurs étant très contraignants pour le développement économique et touristique du territoire et pouvant notamment compromettre à court terme l'activité des carriers.</p> <p>Associations : Volonté majoritaire d'aller jusqu'au scénario 3, car il permet l'acquisition de zones humides et le développement de l'éducation à l'environnement.</p> <p>Particuliers : Scénario 3</p>					<p>Contradiction des usagers : les mesures concernant la gestion des zones humides et des gravières jugées très contraignantes pour les agriculteurs et très intéressantes pour les autres acteurs.</p> <p>Vu la priorité de l'enjeu (essentielle) et les liens possibles avec l'enjeu 6, le scénario 2 est retenu par le bureau de la CLE. Ce scénario est le seul à répondre fortement à tous les objectifs, notamment celui du développement touristique respectueux des écosystèmes aquatiques, avec une priorité d'intervention donnée aux têtes de bassin. En ce qui concerne les mesures du scénario 3 liées à la gestion des espèces envahissantes et la sensibilisation du grand public à l'environnement, ces mesures sont déjà traitées par ailleurs. Il n'apparaît pas indispensable d'aller vers un niveau d'ambition plus important.</p>
Enjeu essentiel	Plus-value forte										

Rappel du niveau de priorité et de la plus-value du SAGE		moyenne des réponses par catégorie d'usagers en %				Arguments et position des usagers	Scénario ayant le meilleur compromis				Justification du choix du scénario par le bureau de la CLE
		Socle	Scénario 1	Scénario 2	Scénario 3		Socle	Scénario 1	Scénario 2	Scénario 3	
Enjeu 8 : Dynamique fluviale											
Enjeu particulièrement essentiel	Plus-value très forte	36	33	25	35	<p>Collectivités : L'avis est très partagé, mais le scénario 2 compte le plus d'avis favorables. Certaines collectivités pointent néanmoins les coûts de ce scénario. Les mesures 8.1.5 et 8.1.5bis (sc1 et 3) apparaissent comme difficilement acceptables et il est craint une perte de l'outil de production des agriculteurs.</p> <p>Agriculteurs et industriels : Volonté de rester sur le socle compte tenu des coûts déjà importants de ce scénario et de l'impact de la mesure 8.1.5 (sc1) qui constitue une réelle crainte pour les agriculteurs et les industriels. Certains industriels restent néanmoins intéressés par les autres mesures du scénario 1.</p> <p>Associations : Volonté de trouver un moyen efficace de préserver la dynamique fluviale sur le long terme et de considérer l'urbanisation dans la gestion de la dynamique fluviale. Scénario souhaité est à minima le scénario 2 afin d'intégrer la restauration des gravières. Mais le scénario trois est préféré par la majorité.</p> <p>Particuliers : Scénario 3</p>					<p>Points de blocage essentiels : mesure 8.1.5 est trop contraignante pour les agriculteurs et les industriels et limite l'ambition sur cet enjeu</p> <p>Vu la priorité de l'enjeu (particulièrement essentielle) et l'intérêt des acteurs pour les mesures sur la restauration des gravières, le scénario 2 est retenu par le bureau de la CLE. La mesure 8.1.5 du scénario 1 peut limiter l'acceptabilité de la stratégie choisie par les usagers, ainsi il convient de rappeler que la mesure 8.1.5 a pour finalité de garder des matériaux alluvionnaires pour le futur. La pratique d'une agriculture sur ces zones est ainsi totalement compatible avec la finalité de la mesure. L'espace optimum est compris dans la zone inondable. De par la réglementation de cette zone, l'urbanisation et l'implantation des activités économiques sont déjà très limitées. Cette mesure ne présente alors pas une nouvelle contrainte par rapport à la réglementation actuelle. Par contre, elle demande que dans les documents d'urbanisme soit prise en compte la préservation de l'espace optimum afin de préserver des matériaux mobilisables par la rivière de manière durable.</p>

5.4 Annexe 4 : Tableau récapitulatif des 118 mesures contenues dans la stratégie

** les mesures du socle qui ne sont pas issues de la réglementation.

Code	Intitulé de la mesure	Type	Commentaire	Localisation
1. Gestion quantitative de la ressource : Gérer les besoins et les milieux dans un objectif de satisfaction et l'équilibre à long terme			Enjeu particulièrement essentiel	Plus value du SAGE : Très forte
Socle				
1.1.1	Mettre en place un schéma de gestion NAEP de la Chaîne des Puys par la commission Inter-SAGE Allier aval/Sioule (SDAGE 6E-2)	C. ORG. REG. PRESC.	conseillé par le SDAGE	Masse d'eau n°4099
1.1.2	Définir les volumes prélevables (équilibre besoins/ressource) et leur répartition entre les différents usages	C. ORG. REG.	identifiée dans le programme de mesures Allier Aval	Tout le SAGE et en priorité les bassins présentant une hydrologie fragile
1.2.1	Planifier une solidarité entre les territoires déficitaires et excédentaires sur le territoire du SAGE et avec les bassins limitrophes (hors du SAGE Allier Aval)	C. ORG. PRESC.	identifiée dans le programme de mesures Allier Aval	SAGE
1.3.1	Identifier les potentiels d'économies sur le bassin Allier Aval	C.	permet de mettre en œuvre la politique d'économie d'eau demandée par le SDAGE	SAGE
1.3a.1	Améliorer les performances des réseaux AEP selon les objectifs du SDAGE 7B-3	OPER.	SDAGE	SAGE et en priorité sur les zones fragiles : Montagne Bourbonnaise et Thiernoise et Livradois
1.3b.1	Promouvoir une agriculture et des techniques économes en eau	COM.	permet de mettre en œuvre la politique d'économie d'eau demandée par le SDAGE	SAGE
1.3b.2	Accompagner l'émergence d'outils adaptés pour favoriser les économies d'eau	COM. ORG.	permet de mettre en œuvre la politique d'économie d'eau demandée par le SDAGE	En priorité les bassins présentant une hydrologie fragile

Code	Intitulé de la mesure	Type	Commentaire	Localisation
1.3d.1	Sensibiliser la population aux économies d'eau	COM. PRESC.	permet de mettre en œuvre la politique d'économie d'eau demandée par le SDAGE	Tout le SAGE et en priorité les bassins présentant une hydrologie fragile
Scénario 1				
1.1.4	Faire émerger un organisme unique pour gérer les autorisations de prélèvement à l'échelle du territoire du SAGE	ORG.	Dans le scénario 1, cette mesure vise seulement à mettre en place un organisme unique agricole à l'échelle du SAGE	SAGE
Scénario 2				
1.1.3	Mettre en place un réseau de points de référence (complémentaire aux points nodaux) avec objectifs de débits ou de niveaux ainsi que des seuils d'alerte et de crise	C. ORG. OPER.	Nouvelle mesure	Tout le SAGE et en priorité les bassins présentant une hydrologie fragile
1.2.2	Réaliser des interconnexions entre les réseaux en eau potable	OPER.	Nouvelle mesure	Bassins présentant une hydrologie fragile (en amont des Couzes par exemple)
1.3a.2	Développer les pratiques économes dans les collectivités	COM. OPER.	Nouvelle mesure	Tout le SAGE et en priorité les bassins présentant une hydrologie fragile
1.3b.3	Réaliser des diagnostics d'exploitation et effectuer du conseil aux agriculteurs dans le but d'améliorer les pratiques	COM. OPER.	Nouvelle mesure	Tout le SAGE et en priorité les bassins présentant une hydrologie fragile
1.3c.1	Promouvoir les pratiques économes dans l'artisanat, l'industrie et le tourisme	COM.	Nouvelle mesure	SAGE
Scénario 3 (choix du scénario 3 pour l'enjeu 4)				
1.3b.4	Améliorer l'efficience des systèmes d'irrigation	OPER.	Nouvelle mesure	En priorité sur les sous-bassins présentant une hydrologie fragile et de l'irrigation
2. Préparer la gestion de crise en cas d'étiage sévère et de sécheresse			Enjeu Essentiel	Plus value du SAGE : Très forte
Socle				
2.1.1	Élaboration d'un protocole de gestion de crise à l'échelle du SAGE Allier Aval à partir des protocoles réalisés au niveau des départements	REG. C. ORG.	SDAGE	SAGE
3. Vivre avec/à côté de la rivière en cas de crues			Enjeu moins essentiel	Plus value du SAGE : Forte
Socle				
3.1.1	Assurer une gestion du risque d'inondation à l'échelle du bassin versant	ORG.	application de la Directive Inondation	Bassin versant de l'Allier
3.2.1	Mettre à jour le diagnostic et l'état des lieux du SAGE à partir des résultats de l'étude	C.	connaissance préalable nécessaire	SAGE

Code	Intitulé de la mesure	Type	Commentaire	Localisation
	3P (EPL-2010) **			
3.2.2	Faciliter l'accès à l'information du public et des élus à travers un plan de communication sur le risque inondation, les mesures d'organisation existantes et entretenir la mémoire du risque	ORG. COM.	permet de mettre en œuvre le plan de développement de la culture du risque demandé par le SDAGE	SAGE
3.3.1	Faciliter la finalisation, révision des PPRI et harmonisation des PPRI à l'échelle des bassins versants (suivant les orientations du SDAGE 12B-1)	PRESC.	SDAGE	SAGE
3.4a.1	Identifier et préserver les champs d'expansion de crues sur le territoire du SAGE sur l'ensemble des communes disposant ou non de PPRI	C. REG. PRESC.	nécessaire à la non-dégradation des milieux	Bassins versants des affluents de l'Allier
3.4a.2	Formuler un avis concernant tous les ouvrages ou travaux susceptibles de perturber les écoulements et la mobilité de la rivière	ORG.	SDAGE	SAGE
3.4b.1	Réduire le ruissellement urbain et limiter les rejets d'eaux pluviales	OPER. REG.	SDAGE	Au droit des agglomérations riomoise et clermontoise
3.4c.1	Aménager le bâti existant en zone inondable selon leur vulnérabilité et accompagner la mise en place de mesures organisationnelles en entreprise/dans les services selon leur vulnérabilité	ORG. OPER.	niveau minimum nécessaire à l'atteinte de l'objectif	Zone prioritaire définie dans l'étude 3P
Scénario 1				
3.1.2	Proposer une extension du système de prévision des crues sur des affluents de l'Allier	C. ORG. OPER.	Nouvelle mesure	Bassin de la Limagne (notamment BV Clermont -FD, Riom et les Couzes)
4. Restaurer et préserver la qualité de la nappe alluviale de l'Allier afin de distribuer une eau potable à l'ensemble des usagers du bassin			Enjeu particulièrement essentiel	Plus value du SAGE : Moyenne
Socle				
4.1a.1	Faire émerger des plans d'action visant la réduction des pollutions diffuses, nitrates et phytosanitaires dans les aires d'alimentation des captages prioritaires**	OPER.	accompagnement de la réglementation	Aires d'alimentation des 12 captages prioritaires
4.2.1	Assurer la distribution d'une eau potable à l'ensemble des usagers et coordonner la gestion de crise	ORG. OPER.	niveau minimum nécessaire à l'atteinte de l'objectif	Nappe alluviale de l'Allier
4.3a.1	Sensibiliser les agriculteurs à la pollution de la nappe alluviale**	COM.	accompagnement de la réglementation	SAGE
4.3a.2	Contribuer à la mise en œuvre du programme d'action nitrate**	ORG. OPER.	accompagnement de la réglementation	Zone vulnérable ou zone à forts enjeux
4.3a.4	Identifier les sites industriels (anciens et actuels) pouvant générer et stocker des pollutions (micropolluants, substances dangereuses, médicamenteuses) **	C.	connaissance préalable nécessaire	Nappe alluviale de l'Allier
4.3a.6	Identifier les infrastructures ou aménagements du secteur public (dont les décharges) pouvant générer et stocker des pollutions (micropolluants, substances dangereuses, médicamenteuses) **	C.	connaissance préalable nécessaire	Nappe alluviale de l'Allier

Code	Intitulé de la mesure	Type	Commentaire	Localisation
4.3b.1	Exercer des contrôles sur la nappe alluviale hors des puits de captage en alimentation en eau potable**	ORG.	connaissance préalable nécessaire	Nappe alluviale de l'Allier
4.3b.2	Améliorer et/ou mettre en place un réseau de mesures pour suivre les molécules identifiées comme source de pollution et celles potentiellement à risque**	C. ORG.	SDAGE	SAGE
Scénario 2				
4.1b.1	Identifier des captages les plus stratégiques, outre ceux déjà identifiés comme prioritaires au titre du Grenelle de l'Environnement, et mettre en place un programme d'actions sur leur aire d'alimentation	ORG. OPER.	Nouvelle mesure	Zones à enjeux forts de la nappe alluviale de l'Allier
4.3a.3	Accompagner le développement d'une agriculture économe en intrant	COM. OPER.	Nouvelle mesure	Nappe alluviale de l'Allier (enjeu4) et tête de bassin (enjeu 5)
4.3a.5	Limiter l'impact des anciennes et futures carrières sur la qualité de la nappe alluviale	PRESC. OPER.	Nouvelle mesure	Nappe alluviale de l'Allier
4.3b.3	Synthétiser la communication sur les données de la qualité de la nappe alluviale	COM.	Nouvelle mesure	SAGE
5. Restaurer les milieux aquatiques dégradés afin de tendre vers le bon état écologique et chimique demandé par la Directive Cadre sur l'Eau			Enjeu essentiel	Plus value du SAGE : Forte
Socle				
5.1.1	Définir les territoires sur lesquels des maîtrises d'ouvrage et/ou des structures porteuses doivent émerger afin de mettre en place les actions pour viser les objectifs de la DCE (notamment en matière de restauration de la morphologie)	ORG.	connaissance préalable nécessaire	Territoires non couverts actuellement par ces outils Secteurs du Bourbonnais et Limagne
5.2a.1	Planifier les moyens nécessaires pour mettre aux normes les stations d'épuration et les réseaux d'assainissement et assurer leur performance dans la durée (collectivités et industries) **	ORG.	accompagnement de la réglementation	Masses d'eau dont la qualité est « fortement altérée par cette pollution », amonts des plans d'eau eutrophisés, et/ou SAGE
5.2a.2	Améliorer les conditions de collecte des effluents urbains et industriels, et leur transport dans les réseaux	ORG. OPER.	accompagnement de la réglementation	Masses d'eau dont la qualité est « fortement altérée par cette pollution », amonts des plans d'eau eutrophisés, et/ou SAGE
5.2b.1	Préserver et restaurer les haies et la ripisylve	C. COM.	identifiée dans le programme de mesures Allier Aval	SAGE et prioritairement en Limagne et dans le Bourbonnais
5.2b.2	Mettre en place des dispositifs enherbés (fossés enherbés, bandes enherbées)	OPER.	identifiée dans le programme de mesures Allier Aval	SAGE et prioritairement en Limagne et dans le Bourbonnais
5.2b.3	Inciter à la mise en œuvre des bonnes pratiques en dehors des zones vulnérables	COM.	nécessaire à l'atteinte du bon état	SAGE et prioritairement en Limagne et dans le Bourbonnais (enjeu 5) Nappe alluviale (pour l'enjeu 4)
5.2c.1	Mettre en place un plan de réduction de l'usage des pesticides s'appuyant sur les actions du plan national « Ecophyto 2018 » (SDAGE 4A-2) sur des zones prioritaires	C. ORG.	SDAGE et Loi Grenelle	SAGE et les zones identifiées par le plan de réduction de l'usage des

Code	Intitulé de la mesure	Type	Commentaire	Localisation
				pesticides (une attention particulière devra être portée sur le secteur de la nappe alluviale de l'Allier, en lien avec l'enjeu 4)
5.2c.2	Informers les particuliers, les collectivités et les professionnels sur l'usage des produits phytosanitaires	COM.	accompagnement/mise en œuvre du plan Ecophyto	SAGE
5.2c.3	Mettre en place des plans de gestion ou d'entretien des fossés de bords de route	ORG. OPER.	accompagnement/mise en œuvre du plan Ecophyto	SAGE et plus particulièrement dans les zones identifiées par le plan de réduction de l'usage des pesticides
5.2d.1	Étudier l'origine et l'impact des pollutions chroniques et ponctuelles à l'échelle du SAGE et mieux connaître leur mode de transfert **	C.	connaissance préalable nécessaire	SAGE
5.3a.1	Améliorer le dispositif de suivi existant **	C.	connaissance préalable nécessaire	SAGE (bassins versants du Bourbonnais et du Livradois)
5.3a.2	Réaliser des diagnostics hydro-morphologiques sur les cours d'eau où la cause des perturbations est mal connue **	C.	connaissance préalable nécessaire	SAGE (masses d'eau en risque ou en doute pour les paramètres hydrologie et/ou morphologie)
5.3b.1	Veiller à la non-dégradation et à la restauration des milieux (dans l'objectif d'atteinte du bon état) lors de projets d'aménagement en réfléchissant aux solutions alternatives et aux mesures compensatoires	ORG. C. REG.	SDAGE	SAGE (notamment Limagne et Chaîne des Puys où les pressions futures sont les plus importantes)
5.3b.2	Restaurer les habitats piscicoles aquatiques sur les sections dégradées	OPER.	nécessaire à l'atteinte du bon état	SAGE
5.3b.3	Restaurer et entretenir la ripisylve	OPER.	nécessaire à l'atteinte du bon état	SAGE en priorité sur les masses d'eau dégradées par rapport à la morphologie
5.3b.4	Restaurer la morphologie du cours d'eau par des actions de reméandrage et de reconnexion des annexes	OPER.	nécessaire à l'atteinte du bon état	Sur les masses d'eau dégradées par rapport à la morphologie (hors MEFM)
5.3c.1	Inventorier l'ensemble des plans d'eau existants notamment pour définir les secteurs à forte densité	C.	nécessaire à l'atteinte du bon état	SAGE, sur les zones prioritaires (pour l'enjeu 5) et sur les têtes de bassins versants (pour l'enjeu 6)
5.3c.2	Inciter l'aménagement des plans d'eau les plus impactants voire supprimer les plans d'eau non régularisés en cas d'impact fort sur le milieu et de refus d'aménagement**	OPER. PRESC.	accompagnement de la réglementation	SAGE, sur les zones prioritaires (pour l'enjeu 5) et sur les têtes de bassins versants (pour l'enjeu 6)
5.3e.1	Accompagner l'application de l'article L.214-17 du code de l'environnement : réforme du classement des cours d'eau **	ORG.	accompagnement de la réglementation	SAGE (en priorité sur les masses d'eau prioritaires)
5.3e.2	Accompagner l'aménagement des obstacles à la continuité écologique identifiés comme prioritaires dans le Grenelle**	ORG. OPER.	accompagnement de la réglementation	Ouvrages prioritaires listés dans le Grenelle

Code	Intitulé de la mesure	Type	Commentaire	Localisation
5.3e.3	Achever le diagnostic systématique des obstacles à la continuité écologique**	C.	accompagnement de la réglementation	SAGE (en priorité sur les masses d'eau prioritaires)
5.3e.4	Faire diminuer le taux d'étagement des cours d'eau en arasant ou effaçant les obstacles à la continuité écologique sur des secteurs infranchissables pour rétablir la continuité en utilisant la classification des ouvrages**	ORG. OPER.	accompagnement du SDAGE	SAGE (en priorité sur les masses d'eau prioritaires)
Scénario 1				
5.1.2	Mettre en réseau les acteurs du territoire pour faciliter la mise en œuvre et le suivi du SAGE et assurer une animation locale sur le territoire	ORG. COM.	Nouvelle mesure	SAGE
Scénario 2 (choix du scénario 2 dans l'enjeu 6 et 7)				
5.2a.3	Limiter les apports en sortie de stations d'épuration, en améliorant les capacités de traitement et les niveaux de traitement des stations	COM. OPER.	Dans le scénario 2, cette mesure vise seulement la formation des agents et le conseil pour améliorer les capacités des traitements - mesure mise en place sur les têtes de bassin	Masses d'eau dont la qualité est « fortement altérée par cette pollution », Amonts des plans d'eau eutrophisés en tête de bassins versants (pour l'enjeu 6)
5.2b.4	Inciter l'installation d'abreuvoirs et limiter les accès aux cours d'eau par les animaux d'élevage dans les secteurs sensibles	COM. OPER.	Nouvelle mesure - mesure mise en place sur les têtes de bassin	Masses d'eau dont la qualité est « fortement altérée par cette pollution », Amonts des plans d'eau eutrophisés en tête de bassins versants (pour l'enjeu 6)
5.2b.5	Améliorer le stockage, la gestion des effluents, envisager des systèmes alternatifs et mettre aux normes les bâtiments d'élevage.	OPER.	Nouvelle mesure - mesure mise en place sur les têtes de bassin	SAGE et prioritairement dans les têtes de bassin et en amont des lacs eutrophisés (pour l'enjeu 6)
5.2b.6	Améliorer la gestion des effluents chez les producteurs fromagers pour supprimer les rejets directs de lactosérum dans le milieu récepteur	C. OPER.	Nouvelle mesure - mesure mise en place sur les têtes de bassin	Rivières du Massif de Sancy (Veyre, Monne et Couzes) + en amont des plans d'eau eutrophisés (enjeu 5) et en tête de bassins versants (pour l'enjeu 6)
5.3b.6	Communiquer sur le fonctionnement des cours d'eau et les bonnes pratiques d'entretien des berges et de la ripisylve	COM.	Nouvelle mesure - mesure mise en place sur les têtes de bassin	SAGE en priorité sur les masses d'eau dégradées par rapport à la morphologie (à discuter pour les MEFM)
5.3c.3	Favoriser, informer et former les propriétaires sur les bonnes pratiques de gestion des étangs	COM.	Nouvelle mesure - mesure mise en place sur les têtes de bassin	SAGE, sur les zones prioritaires (pour l'enjeu 5) et sur les têtes de bassins versants (pour l'enjeu 6)

Code	Intitulé de la mesure	Type	Commentaire	Localisation
5.3c.4	Cibler les programmes de contrôle des plans d'eau sur les secteurs prioritaires	C. ORG.	Nouvelle mesure - mesure mise en place sur les têtes de bassin	SAGE, sur les zones prioritaires (pour l'enjeu 5) et sur les têtes de bassins versants (pour l'enjeu 6)
5.3c.5	Analyse de l'incidence de la création des plans d'eau d'une taille < 1000 m2 (seuil de déclaration au titre de la nomenclature Loi sur l'eau) avant la création en prenant en compte la densité et la sensibilité du milieu	ORG. C. PRESC. REG.	Nouvelle mesure - mesure mise en place sur les têtes de bassin	SAGE, sur les zones prioritaires (pour l'enjeu 5) et sur les têtes de bassins versants (pour l'enjeu 6)
5.3c.6	Interdire la création de plans d'eau dans les secteurs à forte densité ou suivant la sensibilité du milieu	ORG. PRESC.	Nouvelle mesure - mesure mise en place sur les têtes de bassin	SAGE, sur les zones prioritaires (pour l'enjeu 5) et sur les têtes de bassins versants (pour l'enjeu 6)
5.3e.5	Interdire la création de nouveaux obstacles à la continuité écologique lorsque le taux d'étagement ou d'autres indicateurs de densité d'ouvrages sont déjà importants (nombre, hauteur de chute)	PRESC.	Nouvelle mesure - mesure mise en place sur les têtes de bassin	Cours d'eau non classés en liste 1 (au titre du L.214-17 du CE) et notamment dans les Têtes de bassin versant
5.3e.6	Sensibiliser les propriétaires d'ouvrages sur les modalités de gestion des obstacles à la continuité écologique	COM.	Nouvelle mesure - mesure mise en place sur les têtes de bassin	Secteurs prioritaires par rapport à la continuité ou l'hydrologie
6. Empêcher la dégradation, préserver voire restaurer les têtes de bassin versant			Enjeu moins essentiel	Plus value du SAGE : Très forte
Socle				
6.1a.1	Définir, inventorier les têtes de bassin versant et leurs modalités de gestion (SDAGE 11A-1)	C.	SDAGE	Têtes de bassin versant identifiées sur le SAGE
6.1b.1	Assurer une cohérence des financements publics mis en place pour tenir compte des caractéristiques spécifiques des têtes de bassin versant	ORG.	SDAGE	Têtes de bassin versant identifiées sur le SAGE
6.1c.1	Mettre en œuvre une gestion concertée des têtes de BV (SDAGE 11 A-2)	ORG.	SDAGE	Têtes de bassin versant identifiées sur le SAGE
6.2g.1	Sensibiliser la population, les élus et les collectivités aux enjeux de préservation des têtes de bassin versant**	COM.	accompagnement du SDAGE	Têtes de bassin versant identifiées sur le SAGE
6.3a.1	Diagnostiquer les causes de l'eutrophisation et les sources de pollution au sein des bassins d'alimentation des lacs	C.	connaissance préalable nécessaire	Lacs eutrophisés de montagne
6.3a.2	Mise en place de zones tampons (pour le phosphore, les nitrates, et les sédiments) juste en amont du lac	OPER.	nécessaire à l'atteinte du bon état	Lacs eutrophisés de montagne
Scénario 1				
6.1c.2	Favoriser l'émergence de gestionnaires ou de structures porteuses sur les zones non couvertes par les politiques de gestion	ORG.	Accompagnement du SDAGE	Têtes de bassin identifiées sur le SAGE
6.2f.1	Sensibiliser aux bonnes pratiques en matière d'entretien des parcelles et de drainage	C. COM.	Nouvelle mesure	Têtes de bassin identifiées sur le SAGE

Code	Intitulé de la mesure	Type	Commentaire	Localisation
7. Maintenir les biotopes et la biodiversité « remarquables et ordinaires »			Enjeu essentiel	Plus value du SAGE : Forte
Socle				
7.2a.1	Favoriser la gestion patrimoniale des milieux et la préservation des souches sauvages des espèces vivantes en assurant l'application des dispositions du SDAGE concernant la gestion équilibrée de la ressource piscicole (9C-1 à 9C-5) et réviser les plans de gestion piscicole le cas échéant	ORG. PRESC.	SDAGE	SAGE
7.2b.1	Sensibiliser les sylviculteurs aux bonnes pratiques d'exploitation respectueuses des espèces et des milieux aquatiques et humides	COM.	nécessaire à la non-dégradation des milieux	SAGE et notamment sur l'axe Allier (enjeu 7) et les têtes de bassin versant (pour l'enjeu 6)
7.2b.2	Instaurer une distance minimale entre des plantations arborées à but de production (notamment résineux) et les écosystèmes aquatiques (milieux aquatiques et zones humides)	REG.	nécessaire à la non-dégradation des milieux	SAGE et notamment sur l'axe Allier (enjeu 7) et les têtes de bassin versant (pour l'enjeu 6)
7.2c.1	S'assurer que les remises en état prévues pour les sites encore exploités ou les nouveaux respectent la préservation du milieu naturel et la ressource en eau ; en cohérence avec les enjeux 4 et 8	OPER.	accompagnement de la réglementation	Val d'Allier
7.3a.1	Mettre en place une animation pour assurer la surveillance de la prolifération des espèces envahissantes en s'appuyant sur le GRAPEEE existant	ORG.	nécessaire à la non-dégradation des milieux	SAGE
7.3a.2	Contrôler la prolifération et limiter la progression des espèces envahissantes (animales et végétales) identifiées	ORG. OPER.	nécessaire à la non-dégradation des milieux	SAGE
7.5a.1	Élaborer et mettre en œuvre les plans de préservation et de gestion sur les ZHIEP et les ZSGE	ORG. REG.	SDAGE	SAGE
7.5a.2	Protéger les zones humides à travers les documents d'urbanisme**	PRESC. C.	permet de mettre en œuvre la politique de préservation des ZH	SAGE
7.5b.1	Restaurer et recréer les zones humides dégradées (intérêt pour la gestion qualitative et quantitative de la ressource, intérêt patrimonial...) (SDAGE 8B)	OPER.	SDAGE	SAGE
7.5b.2	Veiller à la compensation des pertes de zones humides lors des projets	PRESC.	SDAGE	SAGE
Scénario 1				
7.1a.1	Coordonner les différents outils ou programmes qui visent à préserver ou restaurer le patrimoine naturel, voire promouvoir des outils sur des zones où ils seraient nécessaires (notamment les zones humides)	ORG. OPER.	Nouvelle mesure	SAGE
Scénario 2				
7.1b.2	Informers, sensibiliser les propriétaires et les usagers sur les ressources patrimoniales, sur la réglementation liée à l'eau et sur la biodiversité	COM.	Nouvelle mesure	SAGE

Code	Intitulé de la mesure	Type	Commentaire	Localisation
7.2b.3	Inciter la reconversion, lors des coupes, des peupleraies et des plantations de résineux à proximité des écosystèmes aquatiques (milieux aquatiques et zones humides)	PRESC. OPER.	Nouvelle mesure	SAGE et notamment sur l'axe Allier (enjeu 7) et les têtes de bassin versant (pour l'enjeu 6)
7.2b.4	Prendre en compte l'enjeu milieu naturel dans les chartes forestières et les règlements de gestion des boisements	PRESC.	Nouvelle mesure	SAGE et notamment sur l'axe Allier (enjeu 7) et les têtes de bassin versant (pour l'enjeu 6)
7.2b.5	Préserver et gérer les forêts alluviales notamment dans le Val d'Allier	OPER.	Nouvelle mesure	Val d'Allier
7.2c.2	Réhabiliter les anciennes gravières, maintenues en eau, dans un souci de préservation du milieu naturel et de la ressource en eau ; en cohérence avec les enjeux 4 et 8	OPER.	Nouvelle mesure	Val d'Allier
7.4b.1	Favoriser la prise en compte dans les documents d'urbanisme les corridors biologiques existants (milieux aquatiques, humides, ripisylves) afin de les préserver et les maintenir	COM. PRESC.	Nouvelle mesure	SAGE
7.4b.2	Avoir des exigences environnementales fortes pour tout nouveau projet d'aménagement et d'activité économique (prendre en compte la notion de corridor dans l'étude d'impact)	ORG. PRESC.	Nouvelle mesure	SAGE
7.5a.3	Garantir la protection des zones humides prioritaires (dont les ZHIEP et ZSGE) en empêchant toutes les opérations susceptibles de les altérer	PRESC.	Nouvelle mesure	SAGE
7.5a.5	Mettre en place une analyse de l'incidence des projets (même en dessous des seuils de déclaration) (sur les ZHIEP et les ZSGE)	PRESC. ORG.	Nouvelle mesure	SAGE
7.5c.1	Sensibiliser les acteurs sur l'importance des zones humides et les modes de gestion adaptés aux différents types de zones humides	COM.	Nouvelle mesure	SAGE
7.6a.1	Suivre l'évolution des pratiques de loisirs et de tourisme (fréquentation, pratiques, offres, etc.)	C.	Dans le scénario 2, cette mesure ne vise que les têtes de bassin (Val d'Allier concerné en plus dans le scénario 3)	Têtes de bassin versant (pour l'enjeu 6) et Val d'Allier (pour l'enjeu 7)
7.6a.2	Encadrer la fréquentation et le développement de l'activité touristique reposant sur la hiérarchisation des activités par rapport à leur impact sur le milieu	ORG. PRESC.	Dans le scénario 2, cette mesure ne vise que les têtes de bassin (Val d'Allier concerné en plus dans le scénario 3)	Têtes de bassin versant (pour l'enjeu 6) et Val d'Allier (pour l'enjeu 7)
7.6a.3	Élaboration d'un code de bonne conduite (entre usagers) et développer une pratique des loisirs basée sur une fréquentation respectueuse de la rivière et de ses qualités originelles	ORG. C. PRESC. REG.	Dans le scénario 2, cette mesure ne vise que les têtes de bassin (Val d'Allier concerné en plus dans le scénario 3)	Têtes de bassin versant (pour l'enjeu 6) et Val d'Allier (pour l'enjeu 7)
7.6a.4	Canaliser la fréquentation motorisée voire l'interdire sur les secteurs sensibles (accompagner les maires pour la prise d'arrêtés municipaux)	ORG. PRESC.	Nouvelle mesure	Têtes de bassin versant (pour l'enjeu 6) et Val d'Allier (pour l'enjeu 7)

Code	Intitulé de la mesure	Type	Commentaire	Localisation
7.6b.1	Veiller à une intégration des équipements touristiques et de loisir sur le territoire (assainissement, économie d'eau), à aménager les sites avec pour objectif la préservation des sites en canalisant la fréquentation	OPER. PRESC.	Mesure adaptée du scénario 2 en augmentant la zone géographique concernée. Dans le scénario 2, seules les têtes de bassin sont concernées	Têtes de bassin versant (pour l'enjeu 6) et Val d'Allier (pour l'enjeu 7)
8. Préserver et restaurer la dynamique fluviale de la rivière Allier en mettant en œuvre une gestion différenciée suivant les secteurs			Enjeu particulièrement essentiel	Plus value du SAGE : Très forte
Socle				
8.1.1	Préserver l'espace de mobilité optimum	ORG. REG.	SDAGE	Espace de mobilité optimale
8.1.2	Encadrer la réalisation de projets d'aménagements d'intérêt public	REG.	nécessaire à la non-dégradation des milieux	Espace de mobilité maximale
8.1.3	Mettre en place un cadre pour la mise en œuvre des mesures compensatoires environnementales obligatoires	ORG.	accompagnement de la réglementation	Espace de mobilité maximale
8.1.4	Mettre en place un outil de suivi et de connaissance de l'évolution de la morphologie du lit dans le cadre du SAGE**	C.	connaissance préalable nécessaire	Axe Allier
8.2.1	Accélérer la restauration de l'espace de mobilité optimum	OPER.	nécessaire à l'atteinte du bon état	Zones prioritaires de l'Espace de mobilité optimale
8.2.2	Mener des actions visant l'amélioration du transport sédimentaire	OPER. REG.	nécessaire à l'atteinte du bon état	Allier et affluents
8.3.1	Accompagner le transfert de propriété du Domaine Public Fluvial et de la compétence gestion à une collectivité et établir les principes de gestion du Domaine Public Fluvial**	ORG. C. OPER.	accompagnement de la réglementation	Domaine public fluvial (limites actuelles mal connues)
8.4.1	Mener l'étude préalable à la gestion des anciennes gravières**	C.	connaissance préalable nécessaire	Espace de mobilité maximale
Scénario 1				
8.1.5	Prendre en compte le développement de l'urbanisation dans l'espace de mobilité optimum et/ou maximum (gestion de l'occupation du sol à long terme)	PRESC.	Dans le scénario 1, cette mesure ne vise que l'espace de mobilité optimale	Enveloppe de mobilité (hors zones déjà urbanisées)
8.1.6	Accompagner les propriétaires et exploitants situés dans la zone de mobilité pour choisir une stratégie optimale	ORG. OPER.	Nouvelle mesure	Espace de mobilité maximum
8.1.7	Informier et sensibiliser les usagers et les riverains à la stratégie mise en place et à l'intérêt général qui la motive	COM.	Nouvelle mesure	Axe Allier
Scénario 2				
8.2.3	Mener des actions visant la restauration des milieux dans les zones prioritaires de restauration	OPER.	Nouvelle mesure	Zones d'érosion latérales prioritaires
8.4.2	Mettre en œuvre un plan de gestion des anciennes gravières (protection, comblement, capture par la rivière, etc.)	OPER.	Nouvelle mesure	Espace de mobilité maximale

5.5 Annexe 4 : Localisation des principales mesures de la stratégie

Figure 10 : Localisation des principales mesures des enjeux 1 (Gestion quantitative) et 2 (Gestion de crise) sur le territoire

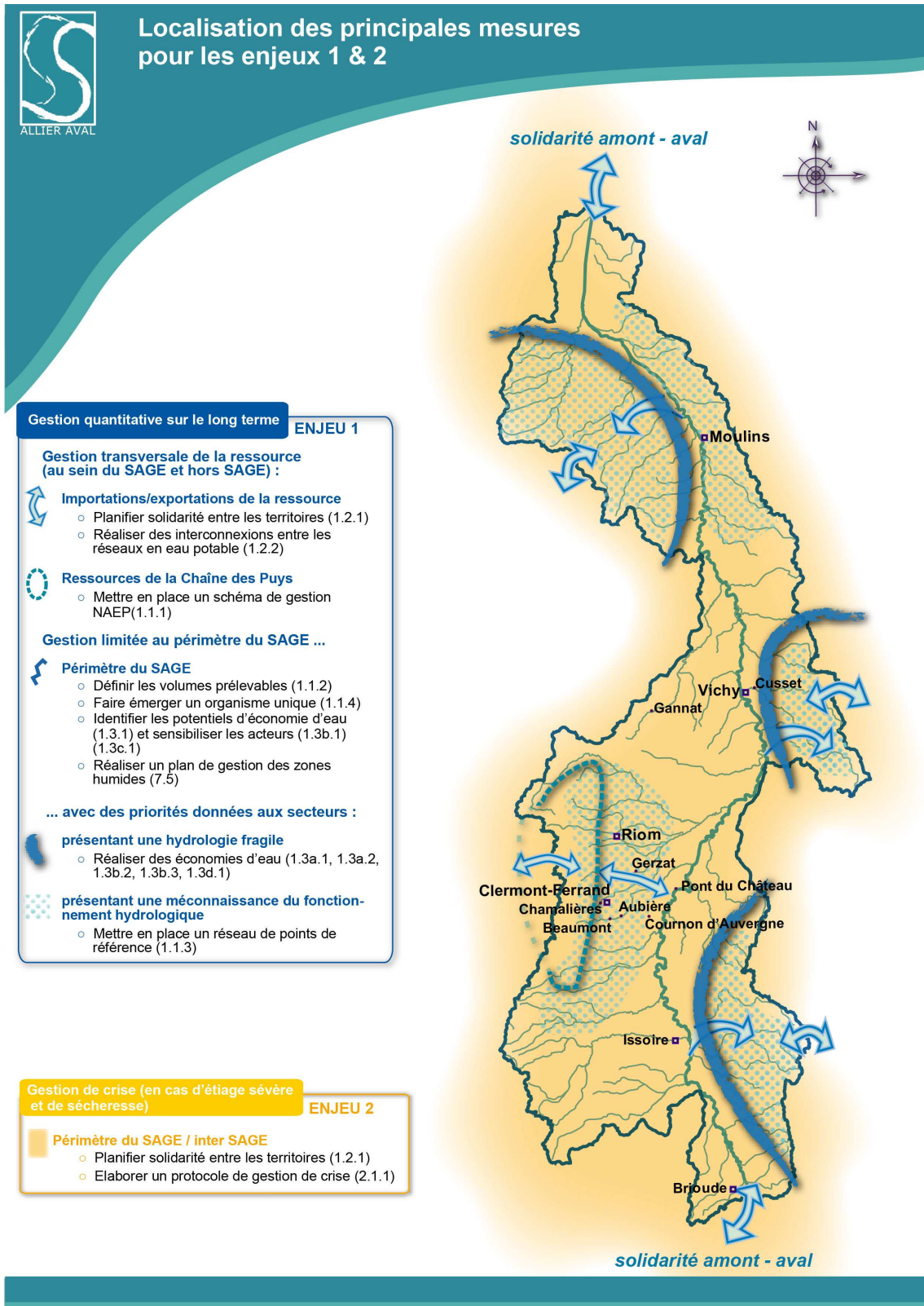


Figure 11 : Localisation des principales mesures des enjeux 3 (Inondation) et 8 (Dynamique fluviale) sur le territoire



Localisation des principales mesures pour les enjeux 3 & 8

Inondation **ENJEU 3**

Périmètre du SAGE

- Finaliser les PPRI (3.3.1)
- Identifier les champs d'expansion des crues (3.4a.1)

Agglomération prioritaire

- Aménager le bâti existant (3.4c.1)

Agglomération de Clermont et Riom

- Mettre en place des schémas directeurs eaux pluviales (3.4b.1)

Bassin des Couzes et bassin de Clermont et Riom

- Mettre en place de stations de prévision de crues (3.1.2)

Dynamique fluviale **ENJEU 8**

Axe Allier

- sous tronçon à dynamique intense
- sous tronçon à dynamique modérée
- sous tronçon à dynamique faible à inexistante (impact plus fort dans les secteurs les plus dynamiques)
- Mettre en place une servitude (8.1.1)
- Encadrer des projets d'aménagement (8.1.2)
- Transfert du DPF (8.1.3)
- Prendre en compte l'urbanisation pour préserver la DF (8.1.5)

Principaux tronçons avec des gravières

- Réaliser une étude préalable et mettre en oeuvre un plan de gestion des anciennes gravières (8.4.1, 8.4.2)

Principaux tronçons avec site de restauration prioritaire

- Restaurer la DF (8.2.1, 8.2.3)

Allier et affluents

- Améliorer le transport sédimentaire (8.2.2)

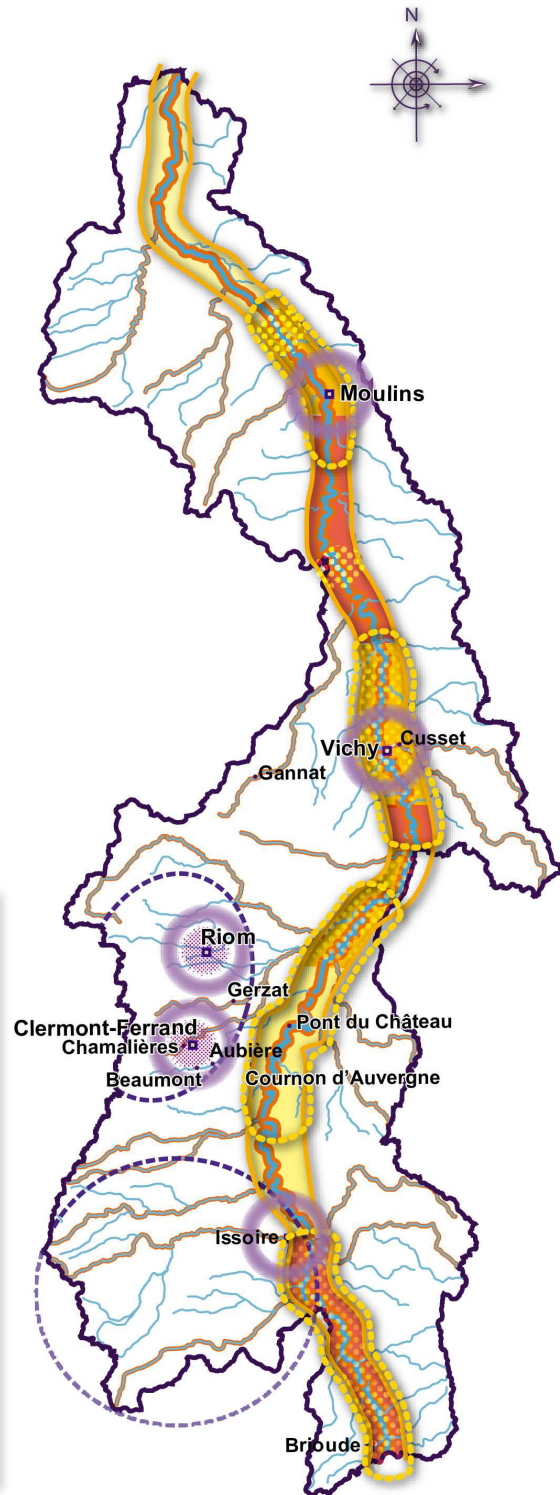


Figure 12 : Localisation des principales mesures des enjeux 4 (Nappe alluviale) et 5 (Objectif DCE) sur le territoire



Localisation des principales mesures pour les enjeux 4 & 5

Nappe alluviale

ENJEU 4

Nappe alluviale de l'Allier

- Assurer la distribution AEP (4.2.1)
- Identifier les sites à risques (4.3a.4, 4.3a.6, 4.3a.7)
- Identifier un captage stratégique (4.1b.1)
- Inciter une agriculture économe en intrants (4.3a.3)
- Limiter impacts anciennes et futures carrières (4.3a.5)
- Améliorer irrigation (1.3b.4)

Zone vulnérable (Directive nitrates)

- Faciliter un programme action nitrates (4.3a.2)



mesures ENJEU 8

- (8.1.1, 8.1.2, 8.1.3, 8.1.5, 8.2.1, 8.2.2, 8.2.3, 8.4.2)
- voir la localisation des mesures de l'enjeu 8 dans la carte correspondante

Directive Cadre sur l'Eau

ENJEU 5



Périmètre du SAGE ...

- Restaurer une continuité écologique et morphologique (5.3b.2, 5.3b.3, 5.3b.4, 5.3c.2, 5.3e.4) >> d'abord sur masses d'eau à risques pour la morphologie
- Faire émerger des maîtres d'ouvrage (5.1.1) >> prioritairement en Limagne et Bourbonnais
- Réduire les intrants (5.2b.2, 5.2b.3, 5.2b.1) >> prioritairement en Limagne et Bourbonnais
- Assainissement et phytosanitaires

... et des secteurs prioritaires



Masses d'eau en risque pour le paramètre «morphologie»



Limagne - Bourbonnais

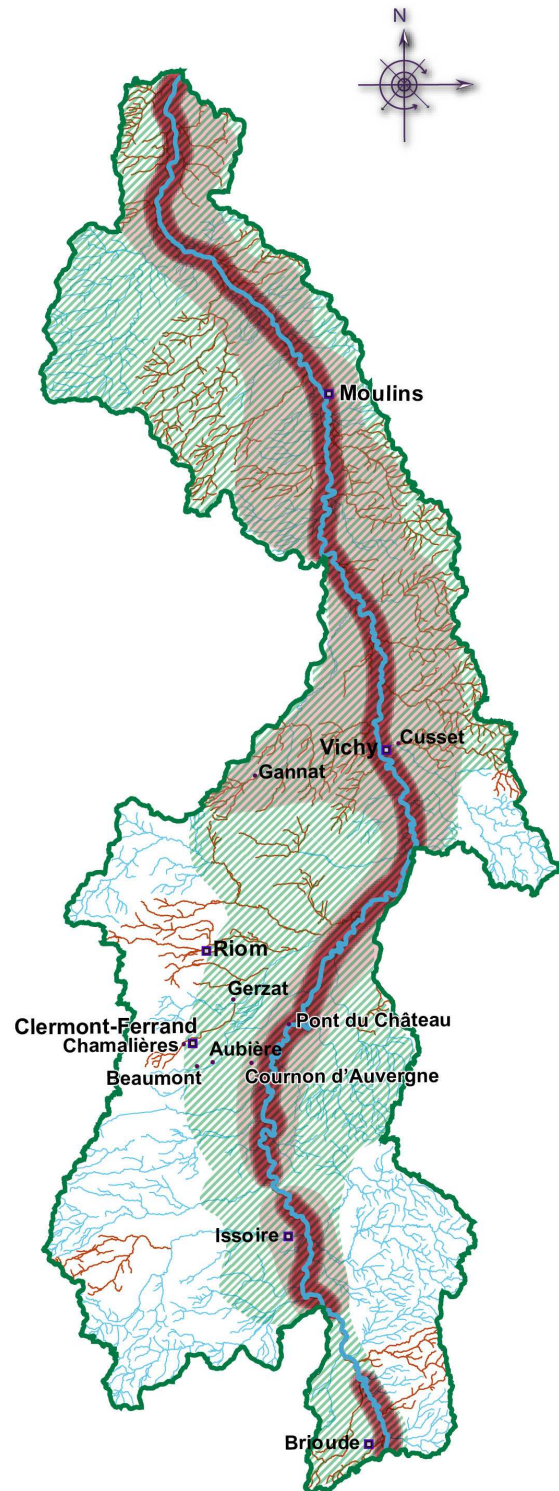


Figure 13 : Localisation des principales mesures des enjeux 6 (Tête de bassin) et 7 (Biotope et biodiversité) sur le territoire



Localisation des principales mesures pour les enjeux 6 & 7



Têtes de bassin versant **ENJEU 6**

Têtes de bassin

- Mettre en place une politique de gestion concertée des têtes de bassin versant (6.1)
- Encadrer la fréquentation touristique (7.6).
- Restaurer / préserver la fonctionnalité des milieux ripisylve, morphologie, impacts des plans d'eau (5.3c.6 ; 5.3b.3 ; 5.3b.4) et des ouvrages
- Lutter contre l'eutrophisation des plans d'eau et lacs de montagne (6.3a.1 ; 6.3a.2)



Nappe de la Chaîne des Puys

- Economiser l'eau en mettant en place un schéma de gestion NAEP Chaîne des Puys (1.1.1)



Lacs de montagne en risque de non atteinte des objectifs DCE

- Lutter contre l'eutrophisation des plans d'eau et lacs de montagne (6.3a.1 ; 6.3a.2)

Biodiversité

ENJEU 7



Le périmètre du SAGE ...

- Coordonner les outils de gestion, voire promouvoir de nouveaux outils (7.a.1)
- Réaliser un plan de communication / sensibiliser les propriétaires et usagers (7.1b.2)
- Mettre en place des plans de gestion, restaurer les zones humides, sensibiliser les acteurs (7.5) ZHIEP/ZSGE
- Mettre en oeuvre des plans de gestion sur les ZHIEP/ZSGE (7.5a.1, 7.5a.3, 7.5a.5) *(en cours de définition)*

... et des secteurs prioritaires :



Val d'allier

- Concilier l'action sylvicole et la protection des milieux (7.2b.1, 7.2b.2, 7.2b.1, 7.2b.3, 7.2b.4, 7.2b.5)
- Réaliser une charte forestière (7.2b.4)
- Instaurer une distance minimum (7.2b.3)
- Réhabiliter des anciennes gravières (7.2c.2)



Secteurs Limagne/Bourbonnais

- Préserver/restaurer bois, ripisylves (5.2b.1)
- Mettre en place des dispositifs enherbés (5.2b.2)

Cours d'eau classés en liste 1 et 2

(en cours de définition)

- Restaurer la continuité écologique et sédimentaire (5.3c.1, 5.3e.2, 5.3e.3, 5.3e.4, 5.3e.5, 5.3e.6)

